



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE
et
PLAN MERCREDI
2022-2025

Novembre 2022

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Page 3

I. LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Page 4

1. Données générales sur la ville de Sceaux
2. La communauté éducative scéenne
3. Les conseils participatifs locaux concernés par les questions d'éducation
4. Les dispositifs éducatifs existants
5. Évaluation du PEDT 2018-2021 – Vers le PEDT 2022-2025

II. LE PÉRIMÈTRE DU PEDT 2022-2025 DE LA VILLE DE SCEAUX

Page 15

1. Le territoire
2. Le public concerné
 - 1.1. Les écoles maternelles et élémentaires publiques
 - 1.1. Les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat
 - 1.1. L'enseignement secondaire public
 - 1.1. L'enseignement secondaire privé sous contrat
3. Le périmètre temporel
4. Les ressources mobilisées par la ville de Sceaux

III. LES ACTIVITÉS POUR LES 3-11 ANS

Page 21

1. Les animations scolaires
 - 1.1. Sport
 - 1.2. Culture
 - 1.3. Internet et le numérique
 - 1.4. Code de la route
 - 1.5. Classes de découverte – Voyages scolaires
2. Le temps périscolaire
 - 2.1. L'accueil du matin
 - 2.2. La pause méridienne
 - 2.3. Les accueils du soir
 - 2.4. Le Plan Mercredi
3. Le temps extrascolaire – Les accueils de loisirs
 - 3.1. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires automne, hiver, printemps et été
 - 3.2. Les stages multisports scéens (SMS)
 - 3.3. Les mini-séjours (d'été)
 - 3.4. Les séjours (hiver)
4. L'Espace relais

IV. LES AXES STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PEDT 2022-2025

PAGE 35

1. Les enjeux
2. Les axes de travail prioritaires
3. Les actions par axe et par objectif

V. GOUVERNANCE ET ÉVALUATION DU PEDT 2022-2025

Page 51

1. Les instances
2. L'organisation du travail partenarial entre la ville de Sceaux et L'Éducation nationale
3. L'évaluation du PEDT

ANNEXES

Page 54

- Charte pour l'éducation
- Engagements Ville amie des enfants 2020-2026 (Unicef)

PRÉAMBULE

Sceaux cultive depuis toujours une tradition du savoir, de l'éducation et de la culture. L'offre de service et l'organisation des structures municipales en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse démontrent une volonté politique forte de mobilisation des ressources municipales pour l'épanouissement et la réussite de tous. La Ville souhaite favoriser le développement des potentialités individuelles et collectives pour permettre à tous les élèves de devenir des adultes responsables, épanouis et créatifs. En amont, les projets éducatifs et pédagogiques déployés par la Ville dans le cadre du schéma Petite enfance 2019-2030 préparent les plus petits à l'entrée à l'école.

La Ville œuvre à l'articulation des interventions sur les différents temps de la journée de l'enfant et à la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire. C'est dans cet esprit qu'a été lancé par la Ville en janvier 2019 le projet de « continuum éducatif », une démarche de co-construction en faveur du bien-être des enfants à Sceaux qui vient aujourd'hui enrichir le PEDT 2022-2025.

Cette démarche a été l'occasion de partager enjeux et objectifs communs. Elle s'est ensuite traduite par un plan d'actions mis en œuvre par des groupes de travail réunissant parents, enseignants et professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de l'action socio-éducative.

La mise en œuvre du PEDT 2018-2021 et du « continuum éducatif » a été impactée par la crise sanitaire de la COVID 19, qui a retardé voire empêché la réalisation de certaines actions.

Aujourd'hui, en co-construction avec l'Education nationale, la Ville met en place un nouveau projet éducatif de territoire sur la période 2022-2025. Inscrit dans le travail initié avec le continuum éducatif et l'analyse des besoins sociaux (ABS), le PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et d'organiser ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

I. LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

1.1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA VILLE DE SCEAUX

Publics



2 395 couples avec enfant(s)
soit 9 439 personnes



Familles selon le nombre d'enfants
âgés de moins de 25 ans :

- 1 enfant : 1 253 familles soit 24,2%
- 2 enfants : 1 185 familles soit 22,9%
- 3 enfants : 437 familles soit 8,4%
- 4 enfants ou + : 105 familles soit 2%



Les enfants de 0-14 ans représentent 17,4% de la
population scéenne soit 3 484 enfants :

- part des 2-5 ans : 23,2% soit 810 enfants
- part des 6-10 ans : 36,2% soit 1 260 enfants
- part des 11-14 ans : 29,9% soit 1 040 enfants



9,9% de familles monoparentales soit :

868 ménages

2 239 personnes



1 personne de moins de 20 ans
pour 1 personne de plus de 60 ans



2 870 allocataires CAF

37 bénéficiaires AEEH

Source : INSEE 2019

Démographie et sociologie (source Insee données 2018-2019)



20 004 habitants



Revenu médian
34 670 €



Emploi à temps
partiel 16,8%



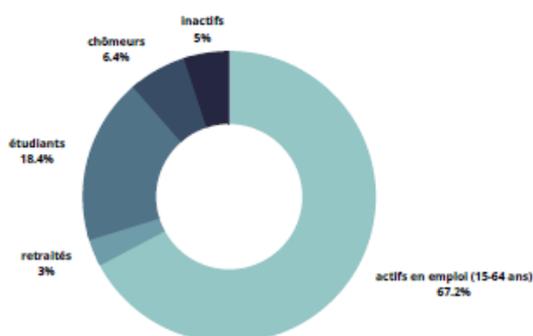
Taux de chômage
8,7%



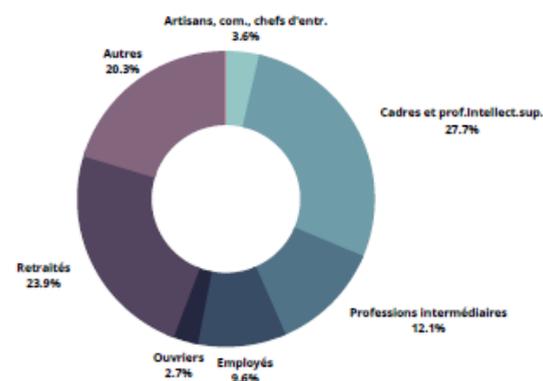
15,3% de scéen(e)s travaille dans
leur commune de résidence

Taux de pauvreté : 7%

Population de 15 à 64 ans par type
d'activité

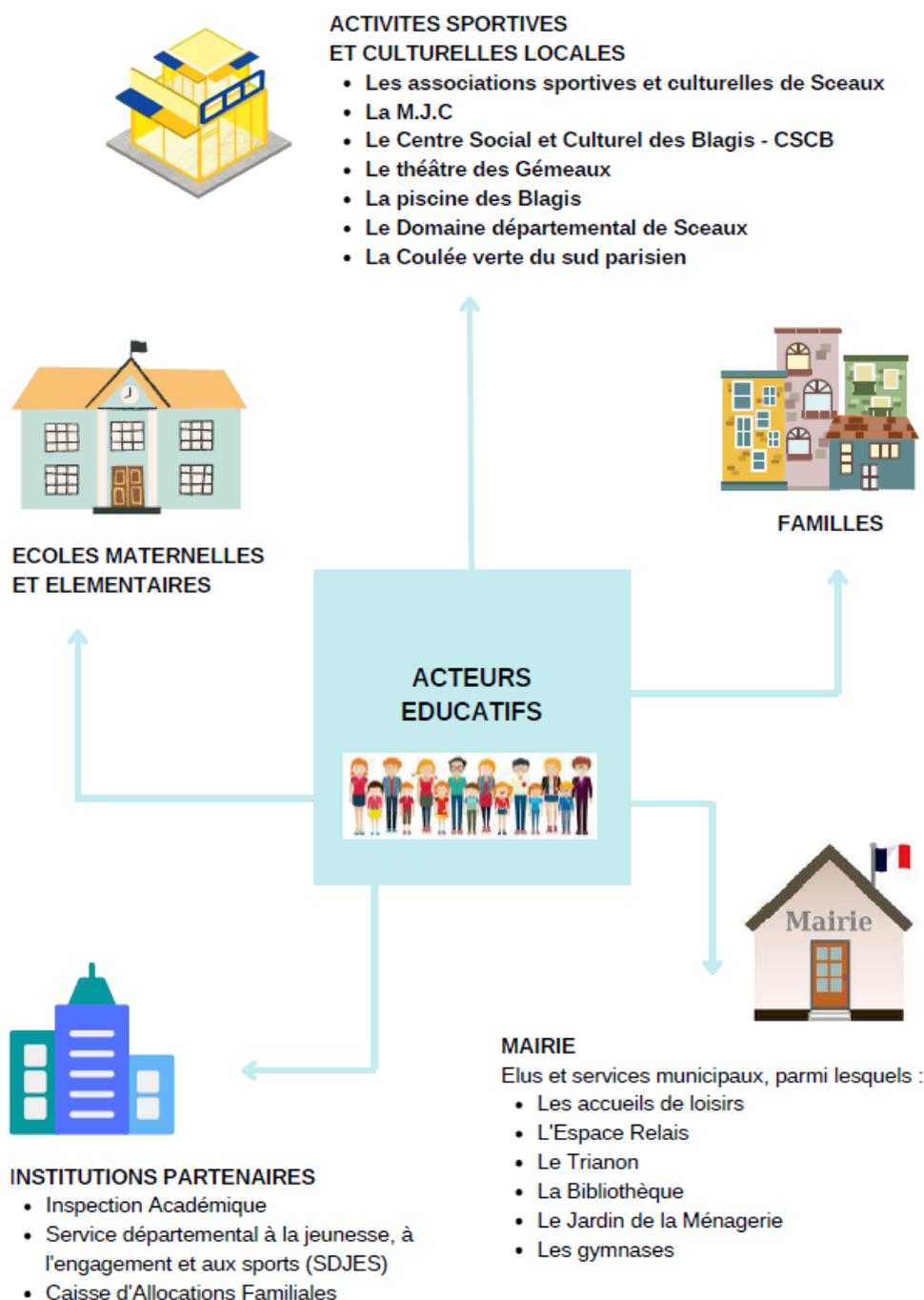


Répartition CSP



1.2. LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE SCÉENNE

Le PEDT s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif Communal (PEC) à destination des 0-25 ans. Il est décliné et mis en œuvre de façon concertée et participative avec et par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Il a pour objectif d'impulser et faire vivre le partenariat entre les 3 acteurs majeurs de l'éducation que sont les familles, l'Éducation nationale et la Ville.



Divers organismes et associations proposent des activités de loisirs pour la jeunesse et l'enfance. La Ville signe des conventions d'objectifs avec certains d'entre eux en vue de fléchir son soutien sur des axes à privilégier, notamment en matière éducative.

1.3. LES CONSEILS PARTICIPATIFS LOCAUX CONCERNÉS PAR LES QUESTIONS D'ÉDUCATION

Les questions liées à l'éducation sont débattues au sein de différents comités consultatifs qui contribuent à enrichir et adapter l'offre locale.

Conseil d'Enfants

Il est composé de 33 enfants issus des classes de CM1 et CM2, élus pour deux ans. Le conseil est renouvelé par moitié tous les ans. Ils représentent l'ensemble de leurs camarades des classes élémentaires, découvrent le fonctionnement des institutions et s'engagent pour porter des projets citoyens ou solidaires. Au cours de leur mandat, les jeunes élus participent à six réunions de travail organisées ainsi qu'à trois réunions plénières présidées par le maire à l'hôtel de ville. Force de propositions, les jeunes élus sont à l'origine de nombreux projets. Ils participent également au comité consultatif des Transitions et sont associés aux événements citoyens, tels que les commémorations nationales. Ils participent aussi activement à la commission des menus.

Conseil consultatif des Familles et de la vie de l'enfant (CCFVE)

Cette instance anime la réflexion et le débat sur les actions menées par la Ville en matière d'éducation : accueil du jeune enfant, vie scolaire, activités périscolaires, restauration scolaire, activités destinées aux jeunes. Présidé par le maire, ce conseil comprend des représentants du conseil municipal, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, les directeurs d'école et des représentants des associations de parents d'élèves pour chaque école. Des membres de l'administration communale concernés par les sujets et des partenaires sont sollicités en fonction des problématiques spécifiques, dans l'objectif d'apporter leurs compétences professionnelles.

Commission des Menus

Le plus grand soin est apporté à l'élaboration des menus et au suivi de la qualité des repas. La commission des menus est composée de l'adjoint au maire délégué à la Politique familiale et de l'Éducation, de représentants du service Restauration-entretien, des directeurs d'école, de représentants d'associations de parents d'élèves, de jeunes élus du conseil d'Enfants, des responsables des offices de restauration et des animateurs référents sur le temps de midi, ainsi que de représentants de la société prestataire. Elle se réunit tous les deux mois afin d'examiner les propositions de menus et faire valoir toute observation en vue d'apporter des améliorations.

Comité consultatif des Transitions

Créée en octobre 2020, cette instance s'inscrit dans une démarche innovante de démocratie participative et délibérative. Elle compte des représentants des associations scéennes, des représentants des conseils consultatifs existants, 34 citoyens volontaires tirés au sort et 4 représentants du conseil d'Enfants. Ce comité consultatif intervient notamment sur les thématiques telles que les nouvelles mobilités et le recyclage des déchets.

Comité consultatif Ville pour tous

Il a pour objectif d'améliorer l'accessibilité dans la commune. Au-delà des questions de mobilité, l'accessibilité concerne les personnes présentant tous les types de handicap - physique, sensoriel, cognitif ou psychique. Le comité se réunit en tant que Commission municipale pour l'accessibilité. Présidé par le maire, il regroupe des représentants des personnes en situation de handicap, des élus du conseil municipal et des acteurs économiques.

Conseil local de santé mentale (CLSM)

Cette instance a un rôle de sensibilisation, de réflexion et de proposition sur les questions de psychiatrie et de santé mentale en vue d'améliorer la prise en charge et l'orientation du public. Elle se compose d'un comité de pilotage regroupant élus municipaux et personnes qualifiées ainsi que d'un comité technique. Celui-ci regroupe des représentants des professionnels de santé, des institutions exposées aux troubles psychiques des personnes, des associations locales ainsi que des Scéens volontaires.

Conseil local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

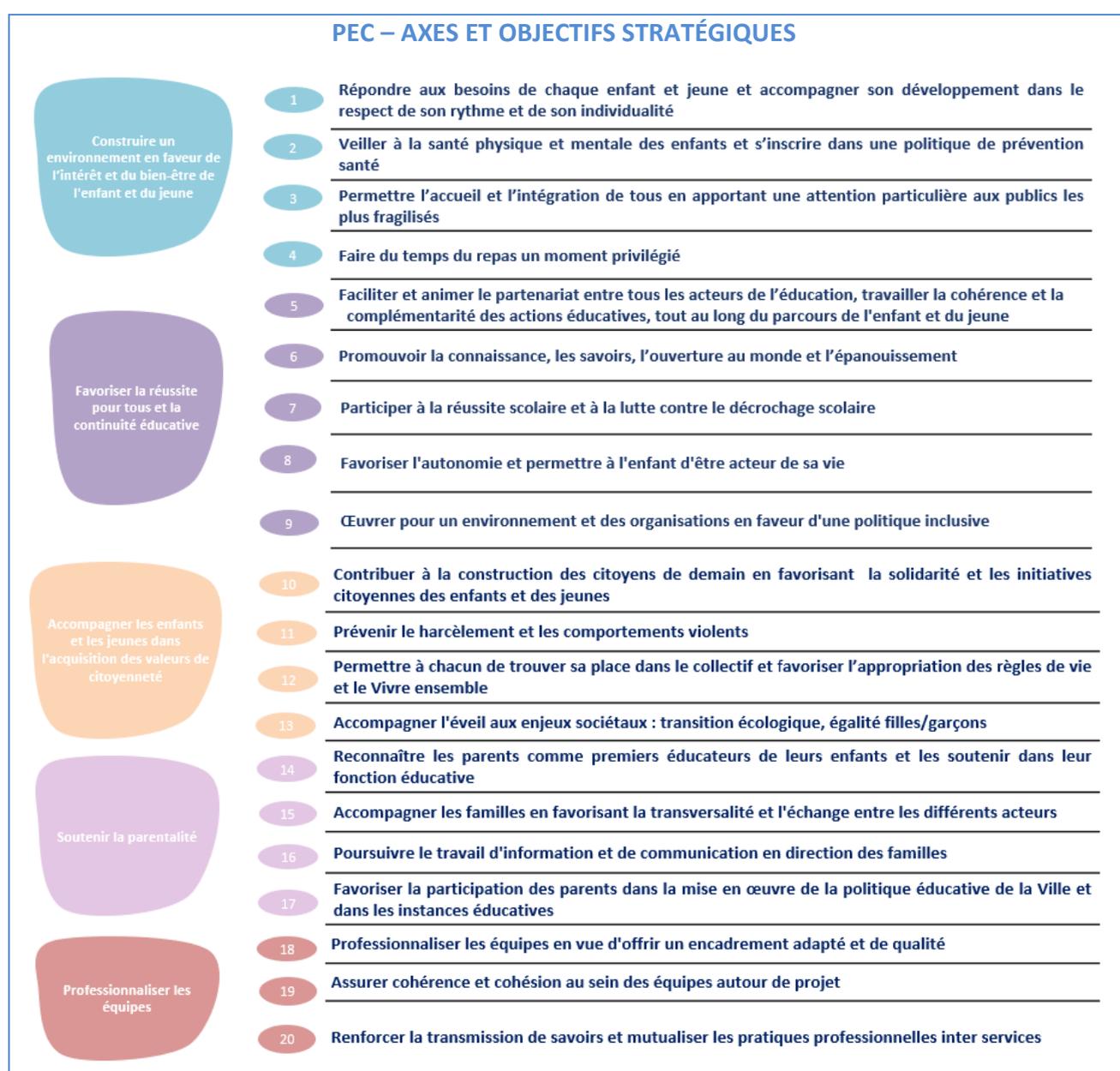
Composé d'élus, du préfet, du procureur de la République, du représentant du conseil départemental, de représentants des professions confrontées aux manifestations de la délinquance, de responsables de services sociaux et de représentants d'associations, le CLSPD a pour objectif de favoriser une mobilisation des institutions et organismes publics et privés concernés par la lutte contre l'insécurité. Il suit la mise en œuvre du contrat local de sécurité.

1.4. LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS EXISTANTS

La ville de Sceaux déploie plusieurs dispositifs en matière d'éducation.

Plan éducatif communal (PEC)

Le PEC formalise la politique éducative de la Ville à destination des 0-25 ans. Sont concernés par le PEC les services Petite enfance, Animation, Vie scolaire, Restauration-Entretien, Jeunesse-Prévention et Action sociale-Santé-Handicap.



Ce document cadre, reflet d'une politique choisie et ambitieuse, affiche clairement les orientations éducatives de la Ville dans lesquelles s'inscrivent l'ensemble de ses projets éducatifs présentés ci-dessous et en annexes.

Charte pour l'éducation¹

Elle reflète un ensemble de valeurs et traduit les orientations qui sont le socle de l'action communale en matière éducative. La préoccupation première demeure l'intérêt de l'enfant et la volonté de donner à chaque jeune Scéen toutes les chances de se développer grâce à une organisation éducative de la meilleure qualité possible.

Convention territoriale globale 2021-2025 (CTG-CAF)

La CTG couvre l'ensemble des thématiques d'intervention de la CAF (Caisse d'allocations familiales) : Petite enfance, Enfance, jeunesse, Parentalité, Accès aux droits-Inclusion numérique, Animation de la vie sociale, Handicap et Logement. Cette convention pluriannuelle (5 ans) signée entre la Ville et la CAF et fondée sur un diagnostic partagé permet de soutenir les projets menés par la Ville. En lien avec le PEDT figurent notamment le soutien au poste de coordinateur Handicap, aux formations BAFA et BAFD, aux places en mini-séjours et à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH.

Ville amie des enfants 2020-2026 (Unicef)²

En partenariat avec l'UNICEF, la Ville de Sceaux a obtenu le titre « Ville amie des enfants » en 2014 pour les actions menées en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité. Le titre a été renouvelé pour la période 2020-2026 avec un programme ambitieux portant sur 5 engagements :

- Engagement N°1 : le bien-être et la santé, la restauration durable
- Engagement N°2 : la lutte contre l'exclusion, et notamment l'égalité filles-garçons et la lutte contre le harcèlement
- Engagement N°3 : un parcours éducatif de qualité, le continuum éducatif
- Engagement N°4 : la participation et l'engagement de l'enfant, en particulier en participant la consultation nationale des 6-18 ans
- Engagement N°5 : la valorisation du partenariat avec l'Unicef, en soutenant le programme d'actions de l'Unicef

Le Lieu d'accueil enfants-parents (Laep)

Le Laep est un espace de rencontre et d'écoute, convivial et ludique dédié aux parents et enfants de 0 à 6 ans. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions permettant l'accompagnement à la parentalité. Il s'agit d'un espace animé par des professionnels qualifiés permettant de faire circuler la parole autour de l'expérience de chaque parent et des éventuelles difficultés qu'il rencontre. Il peut également proposer des ateliers, groupes de paroles ou autre animation de soutien à la parentalité. Avec cette structure aménagée de façon chaleureuse et fonctionnelle, la Ville diversifiera son offre de service en proposant des actions de prévention, de co-éducation, de parentalité et de socialisation des jeunes enfants. 2 espaces ouvriront fin 2022, l'un aux Blagis, l'autre en centre-ville.

Conseil local de Sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

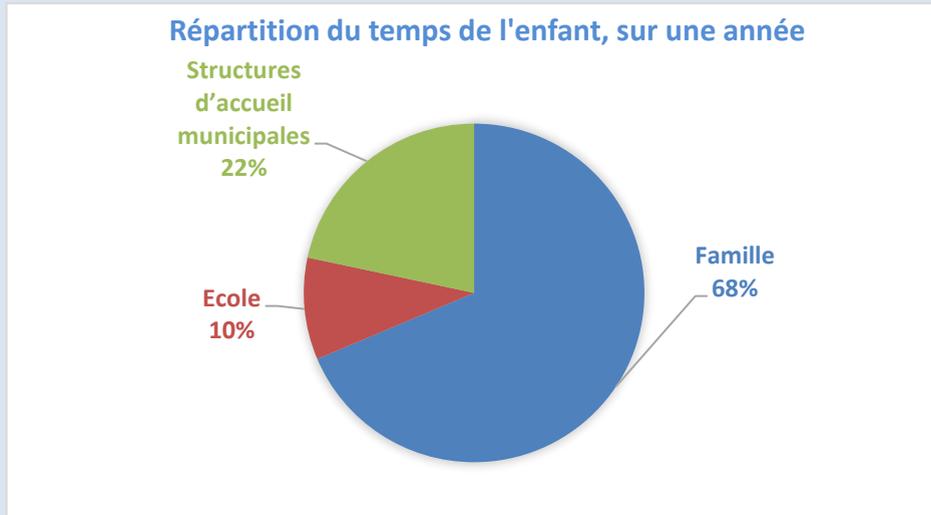
Dans le cadre du CLSPD, la Ville mène des actions de prévention qui s'inscrivent dans le projet éducatif de territoire. Parmi celles-ci figurent la sensibilisation à la sécurité routière dans les écoles, la lutte contre le harcèlement, l'organisation de stages de réussite pour lutter contre l'échec scolaire et la prévention des comportements à risques.

¹ Voir annexe

² Id.

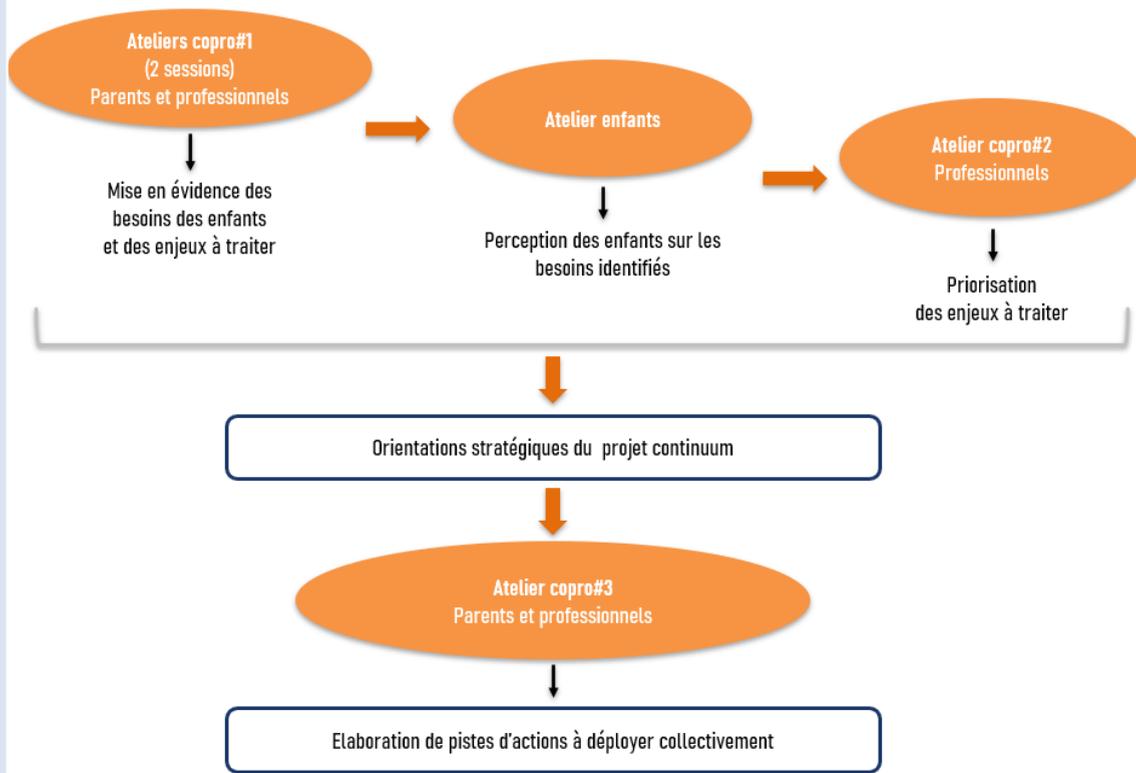
FOCUS SUR LE CONTINUUM ÉDUCATIF

La démarche du continuum éducatif constitue pour la ville de Sceaux une priorité de sa politique familiale et éducative. Elle a pour but d'accompagner l'éducation des enfants tout au long de leur parcours de vie, depuis la crèche jusqu'au collège, et de mieux articuler les différents temps qui composent leurs journées.



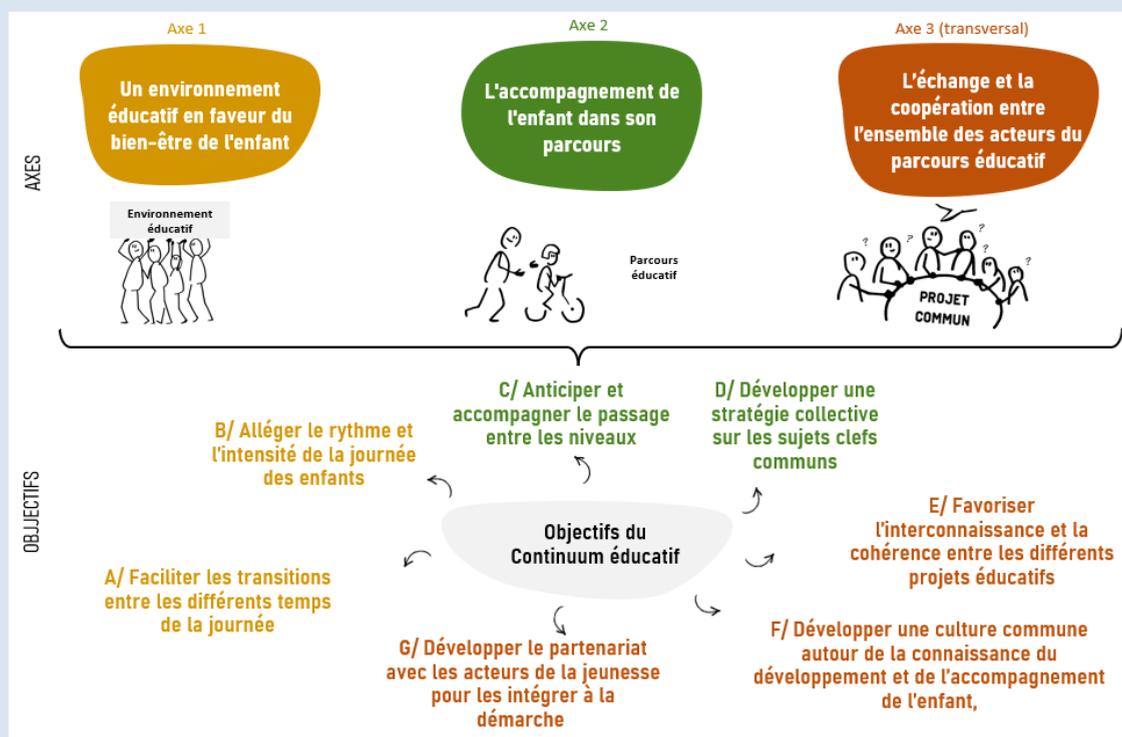
Dans cette perspective, plusieurs ateliers participatifs ont été organisés par la Ville afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés par cette démarche : parents et enfants, enseignants, agents municipaux intervenant auprès des enfants et partenaires socio-culturels. L'objectif était d'aboutir, par une co-construction, à une vision commune et un plan d'action opérationnel (réaliste, faisable, adapté aux besoins, co-porté).

5 ATELIERS DE CO-PRODUCTION



La démarche se structure autour de **3 axes de travail déclinés en 7 objectifs stratégiques** :

- Axe 1 : Un environnement éducatif en faveur du bien-être de l'enfant
- Axe 2 : L'accompagnement de l'enfant dans son parcours
- Axe 3 : L'échange et la coopération entre l'ensemble des acteurs du parcours éducatif



Les objectifs stratégiques ont ensuite été déclinés en grandes actions, les **actions totems**.

Un environnement éducatif en faveur du bien-être de l'enfant	1	Plus de repères pour les enfants du cycle 1
	2	Un travail autour du petit déjeuner pour améliorer les modalités d'accueil du matin
	3	Une campagne de sensibilisation sur le développement de l'enfant et ses rythmes naturels
L'accompagnement de l'enfant dans son parcours	4	Un temps d'adaptation pour les enfants entrant en petite section + des événements communs entre les enfants accueillis en crèche ou au RAM/RAP et les enfants d'école maternelle
	5	Un « kit accueil école » pour l'entrée en maternelle : livret pour parents et imagier pour enfants
	6	Un accueil continu en restauration lors de la pause méridienne
	7	Une réflexion collective sur l'utilisation « intelligente » du numérique : guide de bonne conduite, apprentissage via le numérique
	8	Un protocole de traitement partenarial des problématiques individuelles et une culture commune autour de la notion de confidentialité
L'échange et la coopération entre l'ensemble des acteurs du parcours éducatif	9	L'association des services de l'Action culturelle, de l'Action sportive et des Archives à la conception des programmes sur le temps scolaire et péri ou extra scolaire
	10	Des rencontres régulières entre professionnels de crèche et professionnels d'école maternelle
	11	Des formations conjointes sur des « sujets clé » intéressant différents acteurs éducatifs
	12	Un temps fort annuel (conférence, ateliers, animations...) sur un « sujet clé » intéressant l'ensemble des acteurs éducatifs

Des groupes de travail réunissant parents, enseignants et professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de l'action socio-éducative ont analysé la faisabilité et la pertinence de ces actions totems. Ils ont ensuite élaboré et mis en œuvre leur plan d'action. La crise sanitaire a fortement impacté ce travail, qui se poursuit actuellement.

1.5. ÉVALUATION DU PEDT 2018-2021 – VERS LE PEDT 2022-2025

La Ville, acteur et animateur de la politique éducative sur son territoire, place la réussite et la continuité éducative comme un enjeu majeur du développement individuel et collectif des jeunes Scéens.

Pour la période 2018-2021, les grands axes du PEDT étaient :

- L'enfant doit être considéré comme un individu à part entière, avec des droits et des devoirs, et bénéficier d'une place active dans la vie de la cité
- Le rythme de vie de l'enfant et ses besoins sont au centre des préoccupations
- La pratique d'activités répondant aux besoins de l'enfant et à ses goûts est favorisée
- La découverte des différentes disciplines sportives et culturelles est facilitée
- Le développement des potentialités individuelles et collectives est encouragé
- L'enfant est accompagné dans son devenir d'adulte citoyen, responsable et créatif

Depuis plusieurs années, la Ville a engagé une réflexion autour de la réussite éducative et de l'épanouissement de chaque enfant avec l'ensemble des acteurs éducatifs : les familles, les enseignants, les partenaires associatifs et les personnels communaux intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires (animateurs, agents techniques spécialisés des écoles maternelles et agents de restauration).

C'est dans cet esprit que la Ville a initié en janvier 2019 le « **Continuum éducatif** », une démarche de co-construction en faveur du bien-être des enfants à Sceaux. Cette initiative a permis de mobiliser toutes les ressources du territoire et de partager enjeux et objectifs communs. L'ambition est de renforcer l'articulation des interventions sur les différents temps de la journée de l'enfant (école, famille, loisirs) et la cohérence éducative entre les projets tout au long du parcours de vie l'enfant, de la petite enfance à l'adolescence. Un plan d'actions a ainsi été défini par des groupes de travail réunissant parents, enseignants et professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de l'action socio-éducative.

Début 2020, la Ville et le CCAS de Sceaux ont procédé à une « **Analyse des besoins sociaux** » (**ABS**) du territoire. Mené avec les agents et partenaires de la Ville, ce diagnostic offre une vision objective et transversale des besoins et grands enjeux du territoire pour les années à venir, et ainsi alimente la politique sociale de la Ville. Suivant le même processus participatif, deux thématiques choisies par le Comité de suivi ont été approfondies : « les familles en situation de précarité » et « l'accompagnement à la parentalité ». Ces temps forts ont eu pour principal objectif de définir des priorités et d'identifier des pistes d'actions concrètes pour les prochaines années.

Dans ce contexte, la Ville de Sceaux a fait le choix de modifier l'organisation des temps de l'enfant autour d'un rythme scolaire fixé à 4 jours à compter de la rentrée 2021-2022. Cette évolution a nécessité la réorganisation des services et l'ajustement des projets, en concertation avec l'Education nationale, avec le souci premier que l'intérêt de l'enfant reste au cœur des préoccupations.

Le partenariat Ville-Education nationale-Familles s'en trouve aujourd'hui enrichi et, malgré la crise sanitaire, la dynamique collaborative est lancée à l'échelle du territoire. Celle-ci nous permet de présenter aujourd'hui un PEDT 2022-2025 ambitieux en termes de collaboration territoriale.

Au regard du PEC, la Ville et l'Education nationale (directeurs d'écoles et inspecteur) ont défini des priorités en termes d'actions partenariales à mettre en œuvre dans le cadre du PEDT 2022-2025 :

- Construire un environnement en faveur de l'intérêt et du bien-être de l'enfant
- Favoriser la réussite pour tous
- Accompagner les enfants dans l'acquisition des valeurs de citoyenneté
- Soutenir la parentalité
- Professionnaliser les équipes

Ces axes stratégiques et objectifs opérationnels sont détaillés dans le point IV.

FOCUS SUR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

En janvier 2020, la Ville et le CCAS de Sceaux ont lancé une démarche de diagnostic de territoire afin d'offrir une vision objective et transversale des besoins de la population. L'analyse des besoins sociaux (ABS), outil de questionnement et d'évaluation des politiques communales, d'animation et de mise en réseau des acteurs sociaux du territoire, permet de mieux comprendre les besoins et les attentes de la population en vue d'adapter les projets municipaux, d'analyser la cohérence de l'offre portée par la Ville à destination des publics fragilisés et d'imaginer de nouvelles perspectives.

Une première phase de travail a été finalisée en mars 2021 par la remise d'un rapport de diagnostic. Ce dernier s'appuie sur une diversité de données alimentées par des sources statistiques mais aussi par des échanges qualitatifs menés sur les besoins des publics scéens auprès d'agents et de partenaires. Il a mis en lumière les besoins et grands enjeux du territoire pour les années à venir.

La seconde phase de l'ABS a, quant à elle, permis de poursuivre la dynamique participative engagée avec les partenaires, élus et agents de la Ville et du CCAS. Deux groupes de travail ont été organisés pour approfondir deux thématiques choisies par le Comité de suivi : « les familles en situation de précarité » et « l'accompagnement à la parentalité ». Ces temps forts ont permis de définir des priorités et d'identifier des pistes d'actions concrètes pour les prochaines années.

L'Analyse des besoins sociaux a montré les spécificités des enfants et familles **du quartier des Blagis** au regard du reste du territoire, en particulier une population jeune, un taux de scolarisation inférieur, des enfants bénéficiaires de la CMU-C plus représentés et une proportion de familles monoparentales plus importante. La Ville est donc particulièrement attentive à l'évolution des besoins des habitants de ce quartier, qui n'est plus officiellement concerné par la géographie prioritaire, et met en place des actions spécifiques, telles que l'implantation d'un espace France Services, l'ouverture d'une antenne du Laep (lieu d'accueil enfants-parents), le passage du Solidaribus (Secours populaire), etc.



LES CONSTATS

LA PRÉCARITÉ

- **Une population scéenne en moyenne aisée:** 70% de foyers fiscaux imposés à Sceaux, contre 62% en Hauts-de-Seine et 54% en Île-de-France
- Mais des **inégalités présentes:** des écarts de revenus importants et des bénéficiaires du RSA davantage représentés dans les quartiers Blagis et Vieux Sceaux-Curie
- Des situations de grande précarité moins nombreuses qu'ailleurs, mais un **taux de pauvreté de 7%** à Sceaux et une augmentation du nombre de foyers CAF à bas revenu: 412 en 2010 contre 568 en 2018
- **Une forte augmentation de la part des familles monoparentales** sur le territoire: +28% entre 2007 et 2017, avec **15% d'entre elles vivant sous le seuil de pauvreté**. Des familles monoparentales surtout présentes dans les quartiers Robinson, Vieux Sceaux-Curie et Blagis.
- **Des situations face l'emploi plus satisfaisantes qu'ailleurs**, avec 10 Demandeurs d'Emplois en Fin de Mois pour 100 actifs en 2019, contre 16 en Île-de-France et 19 en France métropolitaine
- Un taux de chômage plus élevé dans les quartiers Robinson, Vieux Sceaux-Curie et Blagis (supérieur à 9%), mais un taux de chômage global demeurant inférieur à la moyenne nationale (13% en France).

LES PISTES D'ACTIONS



Développer des accueils numériques sur le territoire

- Créer une Maison France Services permettant la mise à disposition d'ordinateurs et d'imprimante et offrant un espace d'aide aux démarches administratives en ligne
- Développer l'activité numérique au CSCB via le recrutement de bénévoles, la mise en place de formations, l'aide aux démarches en ligne, la possibilité d'imprimer des documents
 - Point de vigilance : des horaires adaptés au travail (ouverture en fin de journée, le samedi)
- Etudier la faisabilité d'un appel à dons de matériel informatique



Rapprocher les services publics et les partenaires des Scéens

- Maintenir les permanences existantes (CRAMIF, SST sur le secteur des Blagis) ainsi que la présence du bus social du Secours Populaire
- Renouveler la présence du bus santé femmes
- Assurer une meilleure promotion de l'offre existante pour accompagner les Scéens
- Renforcer les actions sur le quartier des Blagis, notamment via le CSCB (Portes ouvertes et actions hors les murs, Accueils parents en parallèle des activités enfants...)



Permettre aux Scéens d'échanger dans un lieu neutre et bienveillant

- Créer un café des aidants par le service Seniors
- Au CSCB, travailler à la formation à l'écoute des agents d'accueil et à la mise en place de groupes de parole



Prendre en compte les différentes formes de précarité (budgétaire, culturelle, sociale...)

- Poursuivre les dispositifs existants (Gestion sociale des impayés de prestations municipales par le service ASSH, Dispositif ACAF, coupons enfant...)
- Imaginer de nouvelles manières d'accompagner les personnes en précarité (lutte contre la précarité culturelle, sorties « femmes isolées », dispositif Sorties famille et vacances, Education budgétaire familiale par Hauts de Seine habitat, etc.)



Plus largement, des acteurs souhaitant renforcer le travail partenarial en développant les temps de concertation, le partage de bilans des actions mises en place, la communication et l'interconnaissance entre acteurs et institutions

LA PARENTALITÉ



LES CONSTATS

- Un fort taux d'activité des parents scéens impliquant des besoins de garde élevés
- Une offre d'accueil petite enfance développée et principalement portée par l'accueil collectif
- Les Blagis, un quartier se différenciant du reste de la commune par le visage jeune de sa population
- Une hausse nationale du nombre de familles monoparentales qui se confirme à Sceaux et des familles nombreuses plus représentées qu'ailleurs (3 enfants et plus)



Les résultats de l'enquête à destination des parents scéens:

Une enquête diffusée du 11 mai au 8 juin, 867 répondants, soit 28% des familles avec enfants de la commune

Les modes de garde

- L'accueil collectif plébiscité comme mode de garde principal des parents scéens (64%) et un faible recours aux assistants maternels (7%)
- Des enfants en majorité gardés le soir et le mercredi par leurs parents ou entourage proche
- Les baby-sitters étudiants, un mode de garde fréquemment cité par les parents et facilité par la présence d'une université sur la commune

L'insertion professionnelle

- Un nombre non négligeable de répondants souhaitant reprendre leur activité professionnelle suite à un arrêt de leur activité pour l'éducation des enfants
- Des difficultés de réinsertion professionnelle en majorité liées au mode de garde des enfants: places insuffisantes en structures d'accueil, tarifs trop élevés...
- A noter: des répondants indiquant la situation de handicap de leur enfant comme frein à leur insertion professionnelle

Les activités extra-scolaires

- Une majorité de Scéens souhaitant inscrire leurs enfants à une activité extra-scolaire à la rentrée prochaine (94% des répondants). En moyenne, 1 à 2 activités pratiquées par enfant.
- Des répondants indiquant l'âge de leurs enfants comme raison pour ne pas participer à ces activités (trop jeunes): des activités pour les plus jeunes, un axe à travailler à Sceaux?
- Des difficultés rencontrées pour l'inscription aux activités par certains parents (nombre de places limitées, offre réduite)

Les thématiques préoccupant les parents

- La réussite scolaire de leurs enfants: première priorité des parents scéens (70% des réponses)
- Le développement de l'enfant (60%) et la communication parent / enfant (50%), deux sujets intéressant fortement les répondants et sur lesquels il est possible d'envisager des activités
- Des difficultés rencontrées par les enfants souffrant de troubles scolaires (troubles du comportement, dyslexie, haut potentiel intellectuel...) mentionnées par les répondants

La parentalité

- Un recours majoritaire à l'entourage proche et aux professionnels (médecins, enseignants...) en cas d'interrogations sur la parentalité
- Toutefois, 7% des répondants ne savent pas vers qui se tourner en cas de difficultés
- Un fort intérêt pour le développement d'activités parents/enfants: la moitié des répondants intéressés sont des parents d'enfants en élémentaires.
- Parmi les activités intéressant les répondants: l'organisations de temps d'échanges (conférences-débats, groupes de paroles, etc.)

LES PISTES D'ACTIONS



Les activités pour les enfants

- Organiser des rencontres et échanges partenariaux autour des activités proposées aux enfants
 - Qui ? MJC, CSCB, Les Gémeaux, Ville
 - Quand ? Deux fois par an : en octobre / novembre et en mai/juin
- Organiser l'accompagnement des enfants aux activités extra-scolaires en permettant aux familles de se mettre en lien pour accompagner les enfants à tour de rôle
 - Qui ? Les parents d'élèves, les associations de parents d'élèves, la MJC/CSCB et la Ville
 - Comment ? Rencontrer les familles pour exposer l'idée et recueillir les propositions, développer l'action des familles, présenter au CCVFE



L'accompagnement à la scolarité pour favoriser la réussite scolaire

- Créer un groupe de travail sur l'accompagnement à la scolarité
 - travailler avec les acteurs concernés pour favoriser la complémentarité des dispositifs
 - favoriser l'émergence de nouvelles stratégies pédagogiques
 - imaginer des outils d'évaluation des dispositifs
 - En lien avec le Projet de réactivation d'une cellule Réussite éducative



Le soutien à la parentalité

- Favoriser une action coordonnée des services du PFS et avec les partenaires pour mieux dépister et accompagner les enfants en difficulté
- Créer une cellule prévention enfance famille afin de permettre des temps de coordination sur les situations problématiques en termes d'enfance
- Mieux accompagner les parents en renforçant l'offre existante et les projets en cours (LAEP et Café des Parents)
- Créer des groupes de parole en distanciel animés par la psychologue des multi-accueils
- Rapprocher la PMI de la commune
- Faciliter la connaissance de l'offre, l'orientation des familles et le maillage entre les services via un répertoire des dispositifs d'accompagnement et des activités existants

II. LE PÉRIMÈTRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE SCEAUX

2.1. LE TERRITOIRE

Le PEDT couvre l'ensemble de la commune de Sceaux, soit 20 004 habitants (INSEE 2019).

2.2. LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LE PEDT

Les enfants et les jeunes de 3 à 25 ans sont accueillis dans différents établissements :

- 3 écoles maternelles publiques : les Blagis, le Centre et les Clos Saint-Marcel
- 3 écoles élémentaires publiques : les Blagis, le Centre et les Clos Saint-Marcel
- 1 école primaire publique : le Petit-Chambord
- 1 école primaire privée sous contrat : Sainte-Jeanne-d'Arc
- 2 collèges publics : Lakanal et Marie-Curie
- 1 collège privé sous contrat : Sainte-Jeanne-d'Arc
- 2 lycées publics : Lakanal et Marie-Curie
- 1 lycée des métiers : Florian

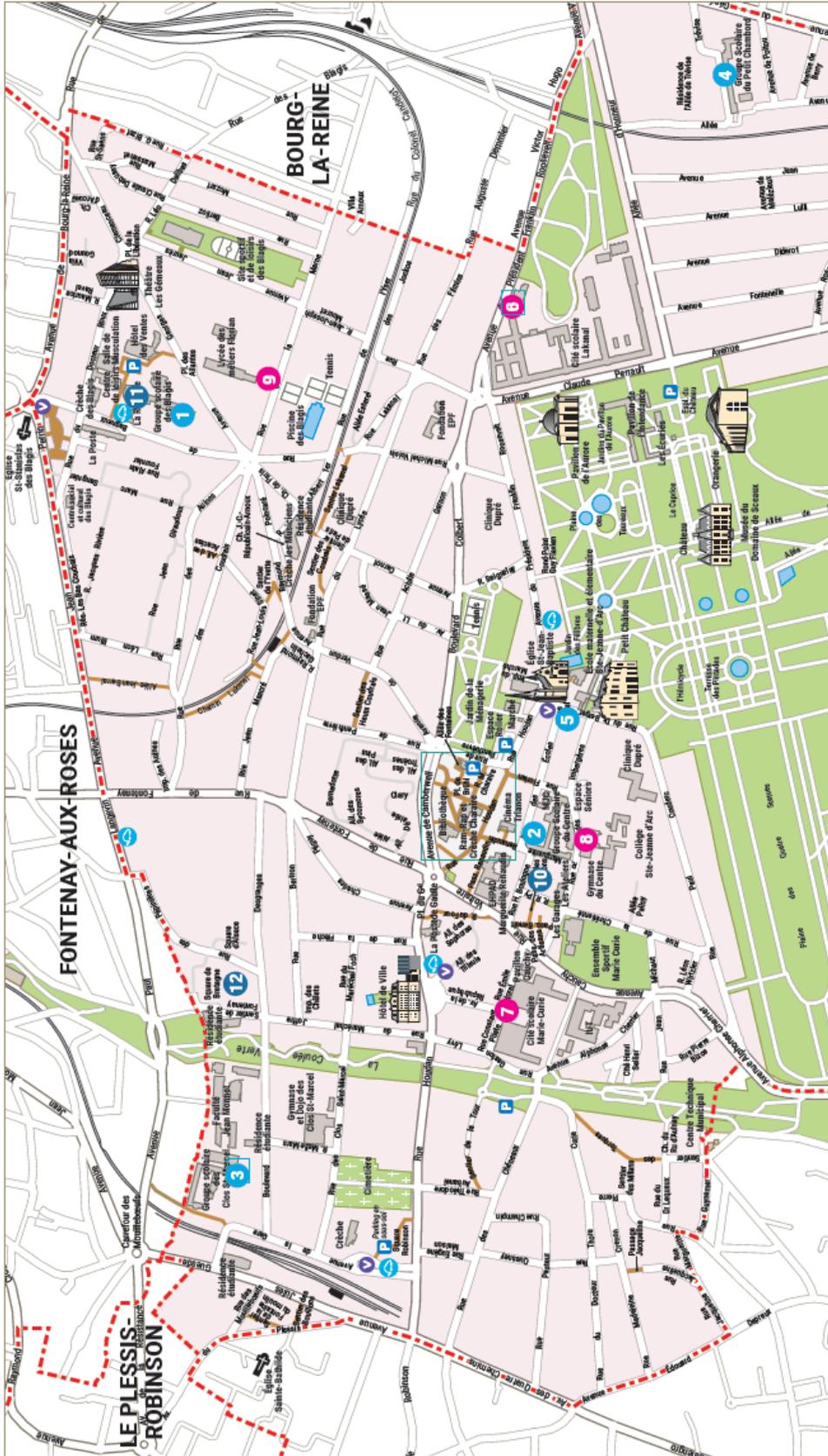
Au total, sur l'année scolaire 2021-2022, 6 860 enfants ont été scolarisés à Sceaux, dont 5 843 enfants dans les établissements publics et 1 017 dans les établissements privés.

2.2.1. LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES (EFFECTIFS 2022-2023)

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves par classe
Ecole maternelle des Blagis	152	6	25,33
Ecole maternelle du Centre	156	6	26,00
Ecole maternelle des Clos Saint-Marcel	167	7	23,85
Ecole maternelle du Petit-Chambord	100	3	33,33
Total écoles maternelles publiques	575	22	26,13
Ecole élémentaire des Blagis	344	14	24,57
Ecole élémentaire du Centre	381	15	25,40
Ecole élémentaire des Clos Saint-Marcel	330	13	25,38
Ecole élémentaire du Petit-Chambord	239	9	26,55
Total écoles élémentaires publiques	1 294	51	25,37
Total écoles primaires publiques	1 869	73	25,60

Les écoles publiques scéennes dénombrent 73 classes : 22 classes maternelles et 51 classes élémentaires.

L'école élémentaire des Blagis accueille 22 élèves dans une UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) et l'école élémentaire du Petit-Chambord 10 élèves dans une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).



ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- 1 Écoles maternelle et élémentaire des Blagis, 1/2 place des Alliantes
- 2 Accueil de loisirs des Blagis, 4 place des Alliantes
- 3 Écoles maternelle et élémentaire du Centre, 6/7 rue Marguerite-Renaudin
- 4 Club de loisirs, 8 quater rue Marguerite-Renaudin
- 5 Écoles maternelle et élémentaire des Clos-Saint-Marcel, 46/48 avenue de la Gare
- 6 Accueil de loisirs des Clos-Saint-Marcel, 46 avenue de la Gare
- 7 École primaire du Petit-Chambord, 6/8 allée de Trévisse
- 8 Écoles maternelle et élémentaire Sainte-Jeanne-d'Arc, 7 rue du Docteur-Berger

COLLÈGES/LYCÉES

- 9 Cité scolaire Lakanal, 3 avenue du Président-Franklin-Roosevelt
- 10 Cité scolaire Marie-Curie, 1 rue Constant-Pilate
- 11 Collège Sainte-Jeanne-d'Arc, 27 rue des Imbergères
- 12 Lycée professionnel des métiers Florian, 9 bis rue de la Marme

ÉQUIPEMENTS JEUNESSE

- 13 Les Ateliers, 20 rue des Imbergères
- 14 La Rotonde, 48 bis rue de Bagneux
- 15 L'Espace-relais, 3 square de Bretagne

2.2.2. LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT (EFFECTIFS 2022-2023)

L'établissement est conventionné, sous contrat d'association avec la Ville qui participe aux frais de fonctionnement.

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
Externat Sainte Jeanne d'Arc maternelle	129
Externat Sainte Jeanne d'Arc élémentaire	277
Total écoles primaires privées	406

2.2.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC (EFFECTIFS 2021-2022)

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
Collège Marie Curie ³	681
Collège Lakanal	607
Lycée Marie Curie ⁴	1 066
Lycée Lakanal	1 060
Lycée des métiers Florian	482
Total enseignement secondaire public	3 896

2.2.4. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVÉ SOUS CONTRAT (EFFECTIFS 2021-2022)

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
Collège Sainte Jeanne d'Arc	604
Total enseignement secondaire privé	604

Les établissements d'enseignement scolaire concernés par le PEDT sont les six écoles élémentaires et maternelles et l'école primaire publiques de la Ville, qui ont accueilli 1 869 enfants à la rentrée scolaire 2022-2023.

Pour les activités périscolaires, les enfants sont accueillis dans les 4 groupes scolaires publics.

³ Effectifs 2022-2023

⁴ Id.

2.3. LE PÉRIMÈTRE TEMPOREL DU PEDT

Le PEDT couvre l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Sceaux.

L'organisation des temps de l'enfant pendant la semaine d'école

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
MERCREDI	ALSH* – Accueil en journée complète dans le centre de loisirs du quartier Arrivée échelonnée de 7h30 à 9h30 Départ échelonné de 16h30 à 18h30				
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir
VENDREDI	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne Ateliers	Temps scolaire	Accueil du soir

Temps scolaire : temps organisé par l'Education Nationale

Temps périscolaire : temps organisé par la Ville

*ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

Des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont organisées par les enseignants en école élémentaire, en complément des enseignements obligatoires, sur le temps de la pause méridienne et/ou le soir après les cours.

2.4. LES RESSOURCES MOBILISÉES PAR LA VILLE DE SCEAUX

Le pôle Famille et solidarités regroupe des activités Ville et des activités CCAS : Vie scolaire, Animation, Restauration-entretien, Action sociale-Santé-Handicap, Petite enfance et Jeunesse-prévention. Cette organisation vise à développer la politique familiale, en optimisant les capacités d'efficacité des services et la cohérence en termes de mise en œuvre des politiques publiques.

Le **service Vie scolaire** est en charge de la gestion administrative et budgétaire et de la coordination éducative en lien avec les partenaires de l'Education Nationale, de l'organisation et la coordination de l'accueil du public scolaire.

Le service **Animation** est en charge de l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires des enfants de 3 à 11 ans. Il organise et coordonne l'accueil du public pour toutes les activités périscolaires et extrascolaires.

Le service **Restauration-entretien** est en charge de la gestion administrative et budgétaire et du suivi des ressources humaines pour les activités de restauration scolaire et d'entretien des écoles. La Ville met également à disposition 1 Atsem par classe de maternelle sur l'ensemble de la journée.⁵

Le service Action sociale-Santé-Handicap compte un **coordinateur santé-handicap**, chargé de l'information et de l'accompagnement des familles d'enfants en situation de handicap depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.⁶

⁵ Pour plus de détails sur leurs missions, se référer au point IV – Axe 2/Objectif 3 : Faciliter et animer le partenariat entre tous les acteurs de l'éducation...

⁶ Pour plus de détails, se référer au point IV – Axe 2/Objectif 4 : œuvrer pour un environnement et des organisations en faveur d'une politique inclusive

Un **conseiller en éducation sociale et familiale (CESF)** est en charge de la gestion sociale des impayés et du suivi des informations préoccupantes.

Considérant le retour d'expérience du travail en lien avec la **protection de l'enfance**, une coordination a été mise en place. Les informations préoccupantes sont principalement concernées. Un travailleur social a complété sa formation et peut désormais être le référent de ses collègues afin d'améliorer le recensement, le traitement et la transmission de ces informations. L'objectif est d'objectiver les pratiques et d'optimiser les liens avec les services de l'aide sociale à l'enfance pour une meilleure prise en compte et un accompagnement optimal des familles.

La Ville apporte par ailleurs son **soutien financier** aux familles pour qu'elles puissent assurer les dépenses liées à l'éducation de leurs enfants. Des coupons sont également proposés aux enfants et aux jeunes Scéens désireux de s'inscrire à une activité sportive ou culturelle proposée sur le territoire.⁷



⁷ Id.

La définition de la carte scolaire, les affectations dans les écoles et les inscriptions scolaires relèvent de la responsabilité du maire. Cependant, l'admission définitive à l'école maternelle ou élémentaire est prononcée par le directeur de l'école.

L'engagement de la collectivité se traduit par ailleurs par le déploiement de moyens identiques pour les 4 groupes scolaires :

- Budget pour les fournitures scolaires (manuels scolaires, petits matériels scolaires créatifs), la documentation, les abonnements, les revues spécialisées enfants et enseignants, les livres pour la bibliothèque de l'école et des jeux éducatifs
- Fourniture des produits pharmaceutiques et de la mallette PPMS
- Crédit photocopies (élèves et personnel administratif)
- Remise d'un dictionnaire en fin d'année scolaire (GS et CM2)
- Financement du spectacle de Noël
- Financement des projets des écoles
- Financement des journées d'excursion (transport et entrées)
- Participation financière aux classes de découverte (5 jours)
- Animations de la bibliothèque municipale
- Financement des interventions musicales sur le temps scolaire pour les 3 cycles
- Mise à disposition du car municipal ou privé pour les sorties scolaires, les activités piscine et dispositif « école et cinéma »
- Financement de mobilier et de matériel audiovisuel
- Actions complémentaires spécifiques : budget informatique pour l'achat et l'installation de tableaux numériques interactifs (TNI) dans chaque école élémentaire
- Travaux (maintenance et rénovation) au sein des écoles
- Sécurité des écoles (Plan Particulier de Mise en Sécurité PPMS / Vigipirate)

La Ville organise également les élections des représentants des associations de parents d'élèves (APE) et prépare les réunions partenariales, parmi lesquelles celles du CCFVE (Conseil Consultatif de la Famille et de la Vie de l'Enfant).



III. LES ACTIVITÉS POUR LES 3-11 ANS

3.1. LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Sceaux bénéficient, pendant le temps scolaire, d'activités sportives, culturelles et de prévention, organisées par la Ville, en accord avec l'inspection de l'Éducation nationale, les enseignants et avec le concours de différents partenaires.

3.1.1. SPORT

Éducation physique et sportive (EPS)

La Ville finance, pour toutes les classes élémentaires publiques, une heure hebdomadaire d'éducation physique et sportive. Trois éducateurs sportifs interviennent ainsi dans les écoles au côté de l'enseignant. Cet enseignement est complété par des rencontres sportives annuelles entre les écoles, en octobre généralement, réunissant toutes les classes élémentaires.

Apprentissage de la natation

Les enfants scolarisés en CP, CE1 et CM2 bénéficient de séances de natation à la piscine des Blagis sur le temps scolaire. Leur encadrement et leur sécurité sont placés sous la responsabilité de l'enseignant et des éducateurs brevetés d'État.

La Ville prend en charge le financement du transport pour les écoles les plus éloignées.

3.1.2. CULTURE

Bibliothèque

La Bibliothèque accueille les classes avec leur enseignant pour des séances de conte, de présentation et prêt de livres, d'expositions ou de recherches documentaires. L'écoute musicale active est proposée pour les maternelles et les CP. La Bibliothèque propose également une offre numérique pour les CE2 et CM1. Par ailleurs, la bibliothèque du Centre social et culturel des Blagis (CSCB) accueille les enfants des crèches une fois par semaine pour des séances d'éveil autour du livre.

« École et cinéma »

Ce dispositif pédagogique qui permet aux élèves la découverte de films dans un objectif d'éducation à l'image. Le cinéma municipal Trianon accueille toute l'année les classes inscrites au dispositif.

Musique et danse

Soucieuse d'introduire la musique de haut niveau au sein de ses écoles, la Ville permet aux enfants de la petite section de maternelle au CE2 de recevoir une initiation musicale ou corporelle assurée par des intervenants du conservatoire de Sceaux/Bourg-la-Reine (CRD) agréés par le ministère de l'Éducation nationale. En cycle 3 (CM1 et CM2), les élèves participent aux concerts des "grands élèves" du CRD et certains de ces grands élèves interviennent dans les écoles.

Spectacles et musée à Sceaux

Les élèves des classes maternelles et élémentaires peuvent assister à des spectacles au théâtre Les Gémeaux/Scène nationale, dans le cadre de la programmation dédiée au jeune public (une participation est demandée). Le musée du domaine départemental de Sceaux propose également des animations auxquelles les enseignants peuvent s'inscrire.

3.1.3. INTERNET ET LE NUMÉRIQUE

La Ville a doté toutes les écoles élémentaires d'un tableau blanc interactif. Ces derniers ont été installés dans la bibliothèque ou dans la salle informatique afin qu'ils soient accessibles à chaque classe. Toutes les écoles sont reliées à Internet par une connexion sécurisée.

En partenariat avec l'Éducation nationale, un projet numérique pour les écoles élémentaires a été mis en place. Celui-ci est en cours de réalisation et consiste à doter tous les enseignants d'un ordinateur portable et à déployer des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes.

« Permis Internet »

Ce programme national de responsabilisation des enfants vise à permettre un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet. Destiné aux élèves de CM2, ce dispositif pédagogique a été mis en place à Sceaux à la rentrée 2015. Il est animé par un officier de prévention de la Police nationale, qui remet aux enfants un « Permis Internet » à la fin de l'année.

3.1.4. CODE DE LA ROUTE

« Permis piéton »

Le « Permis piéton » est une initiative nationale de prévention du risque piéton chez l'enfant. Les élèves de classes de CE2 des écoles de la ville y participent. Ce dispositif est organisé conjointement avec le commissariat de Châtenay-Malabry, le service Tranquillité Urbaine de la Ville et la direction académique des services de l'Éducation nationale.

« Savoir rouler à vélo »

Les élèves des écoles sceennes bénéficient d'une formation complète réalisée par la Ville dans le cadre du nouveau programme pédagogique « Savoir rouler à vélo » déployé à partir de la rentrée 2022. L'objectif de ce programme est d'offrir aux jeunes sortant de l'école primaire une réelle autonomie pour circuler à vélo en toute sécurité, au travers de trois modules mêlant apprentissage théorique et pratique.

3.1.5. CLASSES DE DÉCOUVERTE – VOYAGES SCOLAIRES

La Ville favorise depuis de nombreuses années les départs volontaires en classes de découverte. Chaque année, de nombreux enfants des écoles de Sceaux partent avec leurs enseignants travailler dans un autre cadre que celui de l'école. Ils découvrent un environnement à thème pendant cinq jours et quatre nuits. En 2021-2022, 11 classes dont 305 enfants ont pu bénéficier de ce moment privilégié. Afin d'alléger la participation des familles aux revenus les plus modestes, la Ville prend à sa charge entre 20% et 85% du coût du séjour.

Les élèves de grande section des écoles maternelles profitent quant à eux des journées d'excursion, celles-ci sont entièrement financées par la Ville (transport et entrées).



3.2. LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Le temps périscolaire regroupe différentes périodes :

- L'accueil du matin, de 7h30 à 8h20
- La pause méridienne, de 11h30 à 13h30
- L'accueil du soir, de 16h30 à 18h30, avec une aide aux devoirs pour les élèves de classe élémentaire
- L'accueil du mercredi, de 7h30 à 18h30

Au quotidien

1 520 enfants sur la pause méridienne soit **81%** de l'effectif scolaire*

70 enfants aux centres d'accueil du matin soit **3,7%** de l'effectif scolaire



297 enfants d'école élémentaire à l'étude soit **22,9%** de l'effectif scolaire***

262 enfants d'école maternelle aux centres d'accueil du soir soit **45,6 %** des enfants scolarisés**

125 enfants d'école élémentaire aux centres d'accueil du soir soit **9,7%** des enfants scolarisés

159 enfants d'école élémentaire à l'étude et aux centres d'accueil du soir soit **12,3%** des enfants scolarisés

Accueil de loisirs le mercredi

210 enfants en maternelle soit **36,5%** de l'effectif en maternelle

183 enfants en élémentaire soit **14%** de l'effectif en élémentaire

* effectif scolaire en maternelle et élémentaire : **1 869** enfants

** enfants scolarisés en maternelle : **575**

*** enfants scolarisés en élémentaire : **1 294**

3.2.1. L'ACCUEIL DU MATIN

Les accueils de loisirs sont ouverts dans les quatre groupes scolaires de la Ville, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Trait d'union entre la famille et l'école, c'est un temps d'activités calmes qui est proposé aux enfants. Ils sont encadrés par des animateurs qu'ils connaissent et retrouvent sur le temps de la pause méridienne et le soir.

Important pour les familles qui utilisent ce service, l'accueil du matin est maintenu malgré une fréquentation relativement faible (70 enfants accueillis en moyenne en septembre 2022).

3.2.2. LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

La pause méridienne, d'une durée de 2 heures, de 11h30 à 13h30, se compose du temps du repas et d'un temps d'activités libres ou encadrées.

3.2.2.1. LE PROJET

Le projet « pause méridienne » a été formalisé et est présenté à tous les acteurs travaillant sur ce temps (directeurs et référents d'accueils périscolaires et de loisirs, animateurs, intervenants, agents du service restauration-entretien, Atsem, directeurs d'école, chefs et adjoints des Services Animation/Restauration-Entretien) dans chaque structure et à chaque rentrée scolaire.

Les objectifs du projet « pause méridienne » sont :

- Servir à chaque enfant un repas équilibré et de qualité adaptée à ses besoins, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- Garantir la sécurité physique, psychique et affective de chaque enfant avec une vigilance particulière pour les plus fragiles (enfants de maternelle, présentant des allergies ou un handicap).
- Permettre à l'enfant de développer au milieu de ses pairs autonomie, responsabilité, sociabilité et affirmation de soi
- Proposer des activités favorisant le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes physiques et intellectuelles, ainsi que son épanouissement dans la vie en collectivité.
- Proposer des activités respectant les besoins et le rythme de chaque enfant.

3.2.2.2. L'ORGANISATION

Depuis la rentrée scolaire 2018, la pause méridienne a été avancée de 30 minutes, de 11h30 à 13h30. Cela permet de mieux respecter les différents besoins de l'enfant en fonction de sa tranche d'âge : les enfants de petite section de maternelle déjeunent dès 11h30 et vont ensuite se reposer tandis que les plus grands peuvent participer librement à des ateliers organisés de 11h30 à 13h30. Les derniers enfants déjeunent vers 13h.

Pour appliquer les protocoles sanitaires liés à la Covid 19, la mise en place de 3 services de restauration distincts a été expérimentée en maternelle. Le bilan étant très positif pour les enfants et le personnel (amélioration de la qualité de ce temps dans un climat plus serein), l'organisation a été pérennisée.

3.2.2.3. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les acteurs

Pour proposer une pause méridienne de qualité, une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace entre parents, enseignants et agents municipaux est nécessaire. Près de 120 personnes (directeurs d'école, animateurs, Atsem et agents de restauration-entretien) participent au bon déroulement de ce service.

La pause méridienne est assurée par plusieurs équipes distinctes :

- Des animateurs référents en charge de l'organisation et du suivi du bon déroulement de la pause méridienne.
- Des directeurs d'école ayant la responsabilité du temps de pause méridienne.
- Pour les élèves d'école maternelle, des Atsem et des animateurs d'école maternelle sont en charge de l'accompagnement au repas et de l'animation des ateliers.
- Pour les élèves d'école élémentaire, des animateurs d'école élémentaire sont en charge de la surveillance, de l'accompagnement au repas des enfants et de l'animation des ateliers.
- Des intervenants spécialisés encadrant les ateliers.

Depuis septembre 2015, la Ville applique les taux d'encadrement autorisés par décret du 1^{er} août 2015 d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Le positionnement des directeurs d'accueils périscolaires et de loisirs sur tous les temps y compris sur le temps de la pause méridienne permet une meilleure cohérence et un meilleur encadrement de proximité des référents.

L'équipe de restauration comprend les responsables d'office et les agents de restauration en charge de la préparation et de la distribution des repas aux enfants.

Les locaux

Chaque **restaurant scolaire** comprend une ou plusieurs salles de restaurant et un office pour la préparation, le stockage et le réchauffage des repas, soit 7 restaurants scolaires et 5 offices approvisionnés par un prestataire en liaison froide. Dans chaque école, les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts avec du mobilier approprié, ce qui permet d'adapter le fonctionnement à chaque rythme et à chaque tranche d'âge. L'accès à l'office est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement avec une ligne de meuble de débarrassage pour initier les enfants au tri sélectif des restes de leurs repas.

Les **salles de sieste**. Chaque école maternelle dispose, suivant le nombre de classes de petite section, de salles de sieste qui permettent aux enfants de se reposer dans des conditions optimales.

Les **salles d'accueils périscolaires**. Depuis septembre 2015, plus aucune salle de classe n'est occupée pour la pratique d'activités périscolaires. Les activités se déroulent soit dans les accueils de loisirs situés dans l'enceinte même des établissements ou à proximité soit dans des salles de l'école dédiées aux activités périscolaires.

Les **salles spécifiques**. Suivant les écoles, et en accord avec les équipes enseignantes, d'autres salles spécifiques (BCD-Bibliothèque centre documentaire, salle de musique, salle d'arts plastiques) sont utilisées pour les ateliers.

Les **gymnases** de la Ville sont utilisés pour la pratique des activités sportives.

Les **aménagements extérieurs**. Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer. Dans les écoles maternelles, les aires de jeux (petit train, cabane, toboggan...) sont accessibles aux enfants sur le temps de pause méridienne.

3.2.2.4. LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque jour, la ville de Sceaux prend en charge 1 520 enfants en moyenne pendant la pause méridienne, soit 81% des effectifs scolaires. 212 823 repas, confectionnés et livrés par un prestataire extérieur, sont servis chaque année en liaison froide dans 7 restaurants et 5 offices.

Le plus grand soin est apporté à l'élaboration des menus et au suivi de la qualité des repas. La commission des menus⁸ se réunit tous les deux mois afin d'examiner les propositions de menus et faire valoir toute observation en vue d'apporter des améliorations.

Le marché de la restauration scolaire, attribué depuis le 1^{er} septembre 2021, respecte l'ensemble des réglementations qui encadrent la restauration scolaire, notamment la loi EGALim et l'ordonnance du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.⁹

La restauration scolaire ayant un rôle éducatif auprès des enfants, l'accompagnement des enfants a ainsi été retravaillé afin de faire du moment du repas un temps privilégié.¹⁰

⁸ Pour plus de détails, se référer au point I – Les instances consultatives

⁹ Pour plus de détails, voir plus loin l'Axe 1/Objectif 2 : Faire du temps du repas un moment privilégié

¹⁰ Id.

La ville de Sceaux a par ailleurs mis en place, en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, un protocole d'accueil individualisé (PAI) permettant l'accueil des enfants ayant un trouble de santé (allergies ou intolérances alimentaires, maladies chroniques, situation de handicap...) au sein des structures scolaires et périscolaires. Les enfants peuvent ainsi être accueillis au restaurant scolaire et y déjeuner avec leurs camarades sous la surveillance du personnel sensibilisé aux risques de réactions allergiques.



3.2.2.5. LES ATELIERS

Placés stratégiquement sur le temps de pause méridienne, les ateliers permettent aux enfants de bénéficier d'une véritable coupure avec le temps scolaire et de se ressourcer dans un cadre sécurisant dont ils sont acteurs. Ces temps ludiques favorisent l'épanouissement, l'égalité des chances et les apprentissages. Ils sont également bénéfiques pour les apprentissages scolaires, puisque les enfants retournent en classe dans des dispositions optimales. Les enfants peuvent participer librement aux ateliers. Le coût des ateliers est inclus dans le prix de la pause méridienne.

L'organisation des ateliers peut différer d'une école à l'autre en fonction des projets des équipes pédagogiques, des intervenants et des locaux disponibles.

... en maternelle

Activités proposées pour les enfants de moyenne et grande section : parcours motricité, jeux sportifs, activités manuelles, contes, jeux de société, jeux musicaux, parcours sportifs, théâtre/marionnettes, ludothèque, couture, jeux anciens, jeux extérieurs, jeux d'imitation, jeux libres, jeux de construction. Pour les classes de petites sections, un temps de repos est proposé.

... en élémentaire

Activités proposées : origami, calligraphie, tissage, théâtre, informatique, danse, ludothèque, contes, tennis de table, peinture, multisports, sports collectifs, loisirs créatifs, bibliothèque, jeux de construction.



3.2.3. LES ACCUEILS DU SOIR

En moyenne journalière, 843 enfants sont accueillis : 262 élèves scolarisés en maternelle et 581 élèves scolarisés en élémentaire. 63 animateurs encadrent l'accueil du soir, hors études dirigées encadrées par des enseignants.

39 905 goûters, confectionnés et livrés par un prestataire extérieur, sont servis chaque année.

Les accueils de loisirs sont ouverts au sein de toutes les écoles maternelles, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles de la Ville. Après le goûter (fourni par la Ville), les enfants peuvent participer à des activités et jeux collectifs ou individuels. Les familles peuvent récupérer l'enfant après la classe à 16h30 ou, de manière continue, entre 17h15 (après le goûter) et 18h30.

Dans les écoles élémentaires, trois possibilités s'offrent aux familles qui ne peuvent venir chercher leurs enfants après la classe à 16h30 :

- Accueil du soir : 125 enfants, soit 9,7% de l'effectif scolarisé en élémentaire
- Etudes dirigées encadrées par des enseignants : 297 enfants, soit 22,9% de l'effectif élémentaire scolarisé en élémentaire
- Etudes dirigées + accueil du soir : 159 enfants, soit 12,3% de l'effectif scolarisé en élémentaire

3.2.4. LE PLAN MERCREDI

La ville de Sceaux organise autour de l'école, depuis de nombreuses années, des activités qualitatives et variées pour les jeunes Scéens âgés de 3 à 11 ans. Ces activités contribuent à l'éducation des enfants et à leur épanouissement. Son ambition est d'offrir à chaque enfant des espaces et des temps de détente et de jeux, d'activités manuelles et numériques, d'accès à la culture, au sport et aux valeurs de citoyenneté. L'accueil de loisirs du mercredi fait depuis toujours partie intégrante des activités en cohérence avec ces objectifs.

Dès la rentrée 2018, la Ville s'est ainsi inscrite dans la démarche du « Plan Mercredi ». Le label permet de valoriser le travail poursuivi au moment de la réforme des rythmes scolaires (mise en place des ateliers sur le temps de la pause méridienne) ainsi que le travail réalisé dans les accueils de loisirs. Ce dispositif rejoint

le projet de continuum éducatif lancé en 2019 par la Ville. Avec le Plan Mercredi, le temps du mercredi fait l'objet d'une réflexion approfondie sur l'offre d'activité proposée, la professionnalisation des équipes en charge de l'accompagnement des enfants ainsi que sur l'articulation entre ce temps et les temps scolaires et périscolaires. C'est également l'occasion pour la Ville de poursuivre et renforcer ses actions ainsi que les partenariats existants (communauté éducative, parents, bibliothèque, cinéma, musées, parc...). La crise sanitaire a fortement perturbé toutes nos organisations. Face à cette situation inédite, les animateurs ont fait preuve d'agilité et d'adaptation au quotidien.

Par ailleurs, le retour de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée 2021/2022 a nécessité une mise à plat du fonctionnement du service Animation et une réflexion sur le temps de l'enfant. Les temps de travail des agents ont ainsi évolué : planning de travail régulier, temps de préparation des activités allongé, temps de pause plus important. Un travail de fond a par ailleurs été mené sur les projets d'animation.

3.2.4.1. LE PUBLIC CONCERNÉ

Tous les enfants domiciliés à Sceaux et scolarisés en école maternelle, élémentaire et 6^{ème} peuvent bénéficier des accueils de loisirs du mercredi. Depuis la rentrée 2021, un accueil de loisirs est proposé à la journée dans chaque groupe scolaire, avec une arrivée échelonnée de 7h30 à 9h30 et un départ possible à partir de 16h30.

Des groupes d'accueils sont constitués sur chaque site de la façon suivante :

- Les enfants scolarisés en cycle 1 / Petite Section
- Les enfants scolarisés en cycle 1 / Moyenne et Grande Section
- Les enfants scolarisés en cycle 2 (CP, CE1 et CE2)
- Les enfants scolarisés en cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème})

En moyenne 210 enfants de maternelle, soit 36,5% de la population maternelle scolaire, et 183 enfants d'élémentaire, soit 14% de la population élémentaire scolaire, sont accueillis chaque mercredi.

Nom de l'établissement	Nombre d'élèves (2022-2023)	Nombre moyen d'enfants accueillis le mercredi (septembre 2022)	Pourcentage moyen d'enfants accueillis le mercredi (septembre 2022)
Ecole maternelle du Centre	156	56	36%
Ecole maternelle des Blagis	152	53	35%
Ecole maternelle des Clos Saint-Marcel	167	62	37%
Ecole maternelle du Petit-Chambord	100	39	39%
Total écoles maternelles	575	210	36,5%
Ecole élémentaire du Centre	381	57	15%
Ecole élémentaire des Blagis	344	39	11%
Ecole élémentaire des Clos Saint-Marcel	330	63	19%
Ecole élémentaire du Petit-Chambord	239	24	10%
Total écoles élémentaires	1 294	183	14%
Total écoles primaires publiques	1 869	393	21%

3.2.4.2. LA CHARTE QUALITÉ

Parties prenantes du projet éducatif de la Ville, les accueils de loisirs ont pour mission de favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Le Plan Mercredi s'inscrit ainsi aisément et logiquement dans les projets du service Animation et les ambitions de l'équipe municipale. La Ville de Sceaux s'engage à poursuivre et renforcer ses actions afin de satisfaire à l'ensemble des objectifs de la charte adossée au Plan Mercredi.

La charte qualité s'articule autour de quatre grands principes.

a) La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Depuis la mise en œuvre des rythmes scolaires en 2014, la Ville porte une réflexion plus globale sur la qualité des temps éducatifs et la nécessité de répondre aux besoins de chaque enfant quelles que soient ses particularités. Plaçant l'enfant au cœur des projets, les équipes éducatives veillent ainsi à réduire les tensions et la fatigue de l'enfant, à favoriser son bien-être et à optimiser la qualité de vie au sein des structures, tant dans l'intérêt de l'enfant que dans celui des professionnels.

Un encadrement garant de la cohérence des interventions

Au sein de chaque accueil de loisirs, un trio de direction a été créé : 1 directeur, 1 référent maternelle et 1 référent élémentaire. Cette organisation permet de renforcer la cohérence sur les différents temps périscolaires et extrascolaires, y compris sur le temps de pause méridienne, ainsi qu'une continuité et une complémentarité dans les projets.

Des projets pédagogiques adaptés au rythme et aux besoins des enfants

Chaque directeur d'accueil de loisirs établit un projet pédagogique annuel en cohérence avec le PEDT de la Ville. Depuis la rentrée 2021, pour s'adapter au rythme et besoins spécifiques des enfants, les projets ont été repensés par tranche d'âge : PS (cycle 1), MS/GS (cycle 1), CP/CE1/CE2 (cycle 2) et CM1/CM2/6^{ème} (cycle 3).

Le cadre pédagogique des activités périscolaires et extrascolaires (accueil du matin et du soir, pause méridienne, mercredis et ALSH) s'adapte ainsi aux capacités et aux besoins des enfants, en alternant de manière équilibrée les temps d'activités (manuelles, sportives, culturelles, artistiques) et les temps de calme.

- Un temps quotidien d'activités physiques est organisé pour répondre aux besoins de mouvement des plus jeunes.
- Jusqu'à 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil (1h30 à 2h) dès la fin du déjeuner. Des temps calmes sont mis en place pour les enfants qui ne dorment pas au bout de 20 minutes.
- Les enfants de moyenne section et grande section peuvent se reposer s'ils le souhaitent. Des temps calmes sont proposés aux autres.
- Les modalités d'organisation sont variables : activités en groupe restreint ou en individuel, en autonomie ou dirigée, sur un ou plusieurs domaines en parallèle.
- La durée des activités a été revue afin de permettre à chaque enfant de satisfaire son besoin de mouvement, notamment à l'extérieur.
- Les aménagements des espaces sont repensés pour offrir des espaces moteurs, des coins de manipulation, de lecture... dans un cadre sécurisé.

Des projets partagés

Par ailleurs, des projets sont organisés chaque année entre les différents accueils de loisirs pour permettre aux enfants de se rencontrer et de participer à des moments conviviaux et festifs, tels que l'organisation de « Fort Chambord » ou la « Fête des ALSH ».

Pour permettre un accompagnement de qualité des enfants, des liens existent au quotidien entre le service animation et l'équipe enseignante de chaque groupe scolaire. De plus, le personnel municipal et l'équipe enseignante se rencontrent régulièrement dans différentes instances : réunion de directeurs, conseil d'école, conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant (CCFVE). Ce travail reste à poursuivre pour permettre une meilleure cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs.

b) L'accueil de tous les publics, notamment les enfants en situation de handicap¹¹

La ville de Sceaux met tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elle a renforcé son action avec la création d'un poste de coordonnateur Handicap en septembre 2017.

Par ailleurs, la tarification appliquée aux différentes activités est calculée en fonction du quotient familial afin que toutes les familles scéennes puissent accéder aux activités.

c) La mise en valeur de la richesse des territoires

Dans le cadre des accueils de loisirs du mercredi, de nombreuses sorties à vocation pédagogique, ludique, culturelle et sportive sont proposées aux enfants sur le territoire de Sceaux mais aussi des communes et départements voisins : parc de Sceaux, jardin de la Ménagerie, parc des communes voisines (Henri Sellier, parc de la Villette, jardin d'acclimatation...), piscine des Blagis, chasse au trésor dans le musée du Louvre, parc d'attraction, etc.

Les partenariats avec les acteurs locaux et les services municipaux (Jeunesse, Culture, Sport...) se renforcent. Des projets se mettent en place avec, le service des sports, la MJC, le CSCB, etc. Les directeurs des accueils de loisirs participent également à la programmation du cinéma Le Trianon.

d) Le développement d'activités éducatives de qualité

Des activités de loisirs bien encadrées

Afin de procurer aux enfants un accompagnement de qualité, la ville de Sceaux a fait le choix d'un encadrement conséquent des activités de loisirs, en conformité avec les normes SDJES :

- 1 directeur d'accueil de loisirs dans chaque structure
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Le mercredi, la continuité de l'encadrement est assurée : les enfants sont accueillis sur leur groupe scolaire et sont encadrés par les animateurs qui assurent les accueils périscolaires du matin, du soir et de la pause méridienne. Les directeurs de centre de loisirs et les animateurs référents de la pause méridienne sont présents sur tous les temps extrascolaires.

Des équipes d'animation compétentes et stables

Le directeur des accueils de loisirs est recruté sur un grade d'animateur. L'animateur référent possède de préférence le BAFD ou est engagé dans une démarche d'obtention du BAFD. Il peut également être nommé sur un grade d'animateur.

Le développement d'activités de qualité est également renforcé par la professionnalisation et la stabilité des équipes. La Ville accompagne ainsi la professionnalisation des animateurs en leur proposant plus de 200 jours de formation par an :

- Formation métier : les arts plastiques et la créativité à l'école maternelle, les situations de violence dans le travail d'animation (analyse et prévention), le plaisir de la lecture et du livre avec les enfants de 3 à 7 ans, l'accueil d'un enfant en situation de handicap en structure de loisirs et en périscolaire, l'aménagement des espaces en accueil de loisirs dans le respect des rythmes de l'enfant, le développement de l'enfant de 2 à 6 ans et les pratiques professionnelles, la connaissance et l'accompagnement des enfants de 3 à 12 ans, la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil.
- Formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Formation informatique : utilisation simple d'un ordinateur, Word initiation.

¹¹ Pour plus de détails, se référer au point IV - Axe 2/Objectif 4 : Œuvrer pour un environnement et des organisations en faveur d'une politique inclusive

Elle favorise également leur évolution de carrière grâce à la stagiairisation et la titularisation ainsi que la préparation et le passage des concours dans la fonction publique territoriale.

Des ressources à la disposition des équipes d'animation

Une base documentaire avec la création d'outils communs a été mise à disposition des animateurs afin de les aider dans leurs tâches et uniformiser les pratiques.

Des échanges de savoirs et d'expérience sont facilités afin de permettre une certaine continuité et cohérence entre la crèche et l'école maternelle.

Pour compléter le travail mené avec le service Action sociale-Santé-Handicap, des réunions de soutien aux équipes de terrain sont mises en place et animées par la chargée de mission Education au sein du service Jeunesse-Prévention. Cela permet de créer un nouvel espace d'écoute et de partage d'expérience afin de rechercher des solutions aux problématiques rencontrées (technique du co-développement par exemple).

Dans le cadre de la réorganisation des temps de travail avec le retour de la semaine à 4 jours, la Ville a maintenu 7 heures de réunion hebdomadaire afin de prendre en compte les temps de préparation des projets et des activités et ainsi éviter les plannings à trous. Des plages horaires sans encadrement sont par ailleurs réservées dans l'emploi du temps des directeurs et des référents afin qu'ils puissent traiter les dossiers de fond et participer à des temps de réunion avec leur hiérarchie.

Depuis 2021, un samedi en début d'année scolaire, le service Animation organise une journée pédagogique pour les animateurs afin de renforcer la cohésion d'équipe et entamer une dynamique de groupe.



3.3. LE TEMPS EXTRASCOLAIRE – LES ACCUEILS DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

3.3.1. LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES AUTOMNE, HIVER, PRINTEMPS ET ÉTÉ

Les enfants domiciliés à Sceaux et âgés de 3 à 12 ans sont accueillis de 8h à 18h30 dans leur structure de quartier jusqu'en CE2, sauf les enfants scolarisés au Petit-Chambord qui sont accueillis aux Blagis.

Les enfants scolarisés en CM1, CM2 et 6^{ème} sont accueillis au Club de loisirs situé à l'école du Centre.

L'effectif moyen d'enfants présents dans les accueils de loisirs est variable en fonction des périodes de vacances scolaires. Il est plus faible pendant les vacances d'août et de fin d'année.

	Hiver	Printemps	Juillet	Août	Automne	Fin d'année
Maternelle	115	96	130	72	130	58
Elémentaire	82	73	101	51	115	40
Total	197	169	231	123	245	98

3.3.2. LES STAGES MULTISPORTS SCÉENS (SMS)

La Ville encourage la pratique sportive en proposant des stages multisports pendant les vacances scolaires, destinés aux enfants scéens âgés de 8 à 12 ans. Les disciplines proposées sont variées afin d'éveiller la curiosité des enfants et de développer différentes aptitudes. Les stages sont encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville. Les jeunes bénéficient par ailleurs des conseils pédagogiques des clubs scéens partenaires. L'organisation des journées est coordonnée par le service des Sports de la Ville.

84 enfants ont participé aux stages multisports sur l'année 2021-2022. Chaque session est limitée à 30 participants.



3.3.3. LES MINI-SÉJOURS (D'ÉTÉ)

La Ville organise des mini-séjours (5 jours) pour les enfants de 4 à 12 ans domiciliés à Sceaux. Ils sont organisés pendant les vacances d'été et encadrés par les animateurs connus des enfants. Au programme : poney, cirque, jeux, etc.

En 2022, 118 enfants ont bénéficié de cette offre.

3.3.4. LES SÉJOURS (D'HIVER)

Ces séjours de ski ou multi-neige sont proposés aux enfants scéens âgés de 6 à 12 ans. Chaque année, la Ville sélectionne les organismes auxquels sont confiés les enfants en fonction de leur destination et de leur projet.

En 2022, 38 enfants ont bénéficié de cette offre.

3.4. L'ESPACE RELAIS

La scolarité a une place fondamentale dans la vie de l'enfant. La Ville, depuis des années, accompagne enfants et adolescents fragilisés dans leurs parcours scolaires. Créé en 1999, l'Espace Relais s'adresse ainsi aux jeunes de 7 à 15 ans ainsi qu'à leurs parents pour créer les conditions favorables à la réussite éducative et scolaire de ces jeunes.

L'accompagnement à la scolarité se décline en deux temps : un temps d'apprentissage des leçons et d'aide aux devoirs et un temps d'activités éducatives de loisirs. Ce dernier temps agit en complémentarité des objectifs ciblés initialement (méthodologie, apprentissage) et s'inscrit par la mise en place d'un accompagnement individualisé culturel.

A la rentrée 2022-2023, 120 enfants sont inscrits à l'année pour bénéficier d'un accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs et activités éducatives de loisirs) à l'Espace relais.

Secteurs de provenance des enfants inscrits à l'année à l'Espace relais (rentrée 2022-2023)

Enfants domiciliés à Sceaux	Enfants non domiciliés à Sceaux
Blagis :48 jeunes	Bagneux : 8 jeunes
Centre :26 jeunes	Plessis-Robinson :6 jeunes
Alsace-Bretagne : 13 jeunes	Châtenay-Malabry : 4 jeunes
Robinson :11 jeunes	
Chambord : 4 jeunes	
Total : 102	Total : 18

Pendant les périodes scolaires, un accompagnement scolaire est proposé sous forme d'aide aux devoirs et de tutorat. L'implication des parents est demandée pour favoriser les progrès de l'enfant. Des stages de réussite sont proposés à l'occasion de chaque période de vacances scolaires. Ces stages de remédiation scolaire permettent à une cinquantaine d'élèves des écoles élémentaires et des collèges de consolider leurs connaissances et de combler d'éventuelles lacunes.

A chaque période de vacances scolaires, la Ville offre aux jeunes de l'Espace Relais diverses activités sportives, culturelles ou artistiques leur permettant d'exercer leur corps et leur esprit, de se confronter à l'inconnu, de choisir d'être acteur dans un projet. La pédagogie proposée favorise l'autonomie. La mise en œuvre de projets permet aux enfants et aux jeunes d'expérimenter les notions d'engagement et d'investissement personnel. Ces activités visent à développer chez l'enfant ses connaissances cognitives sur le plan individuel et ses facultés à interagir avec le groupe, le vivre ensemble.

106 enfants fréquentent l'Espace relais sur le temps des vacances.

Outil de veille sociale, le lieu est aussi un moyen de détection des jeunes en difficulté et, à l'occasion, un lieu de médiation parents-enfants.

Pour l'enfant

- Proposer des conditions d'accueil et d'accompagnement favorables à la réalisation des travaux scolaires
- Aider à surmonter les difficultés scolaires qu'il rencontre
- Permettre d'acquérir des outils méthodologiques, d'organisation matérielle et de réflexion, nécessaires à une plus grande autonomie dans la réalisation des devoirs ou des travaux de recherche
- Elargir son horizon culturel

Pour les parents

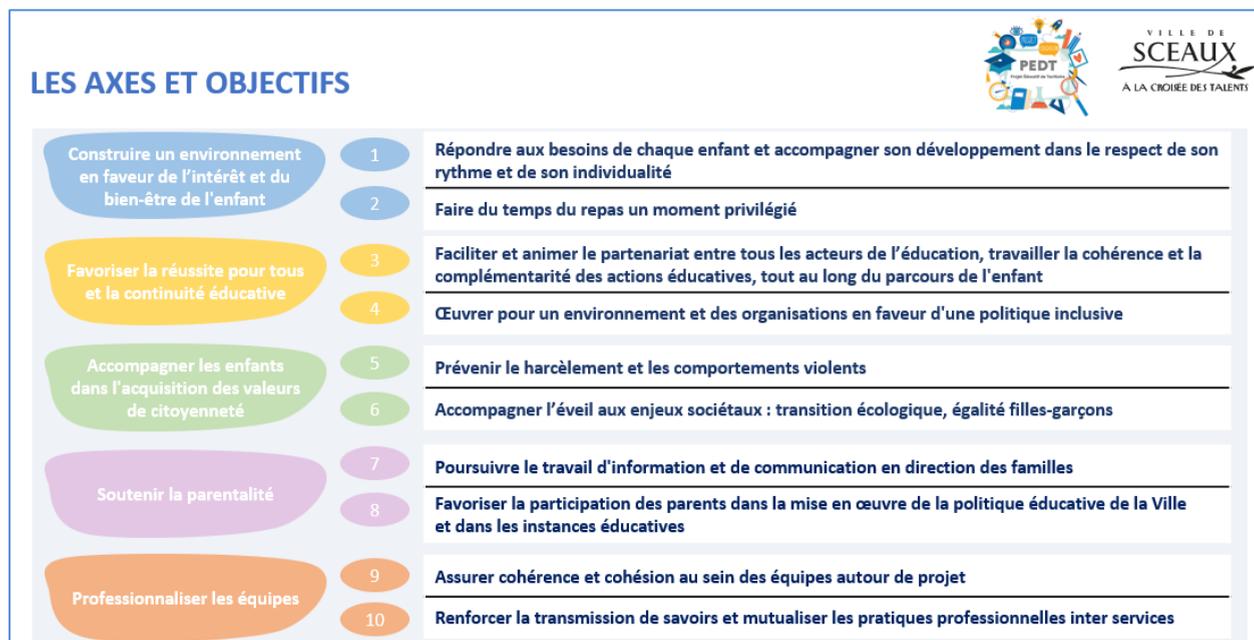
- Favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement du système scolaire, des méthodes pédagogiques employées et des enjeux de l'accompagnement à la scolarité
- Renforcer les liens entre la famille et l'institution scolaire
- Permettre des échanges plus sereins avec leur enfant sur les questions scolaires
- Encourager leur implication dans l'accompagnement à la scolarité de leur enfant (échanges avec les intervenants, participation aux goûters, fêtes de fin d'année...)

IV. LES AXES STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE SCÉEN

4.1. LES ENJEUX DU PEDT 2022-2025

En 2022, la Ville renouvelle son PEDT en s'appuyant sur les résultats des démarches participatives menées depuis plusieurs années. Pour garantir une continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées sur les temps périscolaires et extrascolaires tout au long de l'année, le PEDT 2022-2025 inclut également le Plan Mercredi.

Le PEDT 2022-2025, co-construit avec l'Education nationale (directeurs d'écoles et inspecteur de circonscription), définit les principaux axes de travail à mettre en œuvre.



4.2. LES AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES POUR LE PEDT 2022-2025

Les réflexions collectives menées dans le cadre du continuum éducatif, de l'ABS et du PEDT 2022-2025, ont permis de dégager des axes prioritaires de travail parmi les axes et objectifs définis pour ce PEDT.

Les enjeux transversaux identifiés sont le **bien-être** et le **climat scolaire**. Tous les acteurs sont concernés : les élèves, les professionnels intervenant dans les écoles sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires mais aussi les familles. Recouvrant des dimensions individuelles et collectives (les relations, l'inclusion, les espaces de vie collective, la sécurité, etc.), ils feront l'objet d'une attention particulière tout au long du PEDT 2022-2025.

C'est ainsi que des premières actions communes seront engagées dès le lancement du PEDT 2022-2025 pour répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- Objectif 3 « Faciliter et animer le partenariat entre tous les acteurs de l'éducation, travailler la cohérence et la complémentarité des actions éducatives, tout au long du parcours de l'enfant », Axe 2 « Favoriser la réussite éducative pour tous et la continuité éducative ».
- Objectif 5 « Prévenir le harcèlement et les comportements violents », Axe 3 « Accompagner les enfants dans l'acquisition des valeurs de la citoyenneté ».
- Objectif 7 « Poursuivre le travail d'information et de communication en direction des familles », Axe 3 « Soutenir la parentalité ».

Ces axes de travail prioritaires seront travaillés conjointement par la Ville et l'Education nationale tout au long du PEDT 2022-2025 et ajustés chaque année. Ils sont détaillés dans le point suivant.

4.3. LES ACTIONS PAR AXE ET OBJECTIF

AXE 1 – CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

OBJECTIF 1 - RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT DANS LE RESPECT DE SON RYTHME ET DE SON INDIVIDUALITÉ

L'organisation des journées sur les temps périscolaires et extrascolaires

Depuis la mise en œuvre des rythmes scolaires en 2014, la Ville porte une réflexion plus globale sur la qualité des temps éducatifs et la nécessité de répondre aux besoins de chaque enfant quelles que soient ses particularités. Plaçant l'enfant au cœur des projets, les équipes éducatives veillent ainsi à réduire les tensions et la fatigue de l'enfant, à favoriser son bien-être et à optimiser la qualité de vie au sein des structures, tant dans l'intérêt de l'enfant que dans celui des professionnels.

Chaque directeur d'accueil de loisirs établit un projet pédagogique annuel en cohérence avec le PEDT de la Ville. Depuis la rentrée 2021, pour s'adapter au rythme et besoins spécifiques des enfants, les projets ont été repensés par tranche d'âge : PS (cycle 1), MS/GS (cycle 1), CP/CE1/CE2 (cycle 2) et CM1/CM2/6^{ème} (cycle 3).

Le cadre pédagogique des activités périscolaires et extrascolaires (accueil du matin et du soir, pause méridienne, mercredis et ALSH) s'adapte ainsi aux capacités et aux besoins des enfants, en alternant de manière équilibrée les temps d'activités (manuelles, sportives, culturelles, artistiques) et les temps de calme.

- Un temps quotidien d'activités physiques est organisé pour répondre aux besoins de mouvement des plus jeunes.
- Jusqu'à 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil (1h30 à 2h) dès la fin du déjeuner. Des temps calmes sont mis en place pour les enfants qui ne dorment pas au bout de 20 minutes.
- Les enfants de moyenne section et grande section peuvent se reposer s'ils le souhaitent. Des temps calmes sont proposés aux autres.
- Les modalités d'organisation sont variables : activités en groupe restreint ou en individuel, en autonomie ou dirigée, sur un ou plusieurs domaines en parallèle.
- La durée des activités a été revue afin de permettre à chaque enfant de satisfaire son besoin de mouvement, notamment à l'extérieur.
- Les aménagements des espaces sont repensés pour offrir des espaces moteurs, des coins de manipulation, de lecture... dans un cadre sécurisé.

La mise en place de repères pour les enfants d'école maternelle

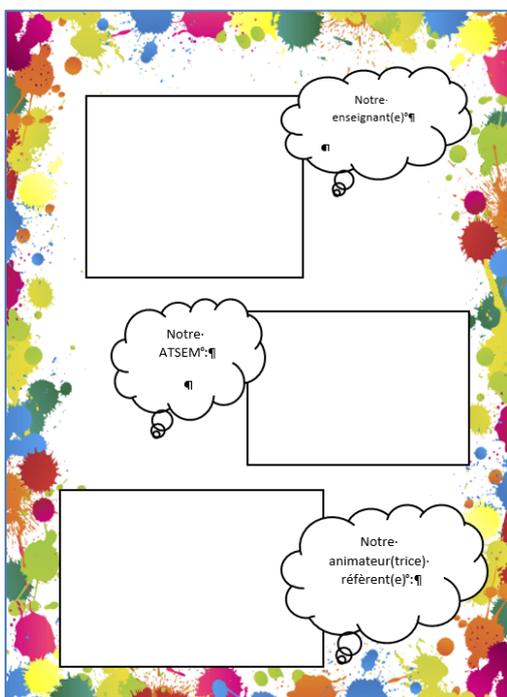
Dans le cadre du continuum éducatif, la Ville a mené un travail partenarial entre les services de la Ville, la communauté éducative, les parents et les enfants pour mettre en place des repères pour les enfants d'école maternelle.

Les structures d'accueil (scolaire ou périscolaire) doivent construire des passerelles au quotidien entre la famille et l'école, le temps scolaire et les temps périscolaires. C'est ainsi que les **temps de transition**, qui revêtent une dimension éducative forte, sont organisés avec un soin particulier.

Cela passe également par l'instauration de **repères humains** : un animateur référent par classe, le remplacement des animateurs absents en petite classe, la stabilité des équipes d'animation tout au long de l'année scolaire ou l'information des familles quant aux équipes intervenant auprès des enfants.

Afin de leur offrir des **repères spatiaux**, les enfants sont accueillis dans les 4 groupes scolaires publics pour les activités périscolaires.

Des **règles de vie commune** ont également été élaborées et partagées par l'ensemble des personnels intervenant sur les temps scolaires et périscolaires.



Les différents moments de la journée sont souvent confondus par les plus jeunes. Des **repères temporels** ont ainsi été mis en place : affichage de frises temporelles dans les structures ou l'installation d'une horloge dans les pièces accueillant les enfants. L'articulation entre le temps scolaire et les temps périscolaires est travaillée avec l'ensemble des acteurs concernés pour favoriser le bien-être des enfants et permettre une continuité éducative.

Des **projets passerelles** sont par ailleurs mis en place pour faciliter le passage des enfants entre les crèches et les ALSH. De même, en fin d'année scolaire, les élèves de grande section passent une journée en école élémentaire, déjeunent au self de l'élémentaire, rencontrent les enseignants et les animateurs de l'élémentaire.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé

Ce point est présenté ci-dessous dans l'Axe 2 / Objectif 1.

OBJECTIF 2 – FAIRE DU TEMPS DU REPAS UN MOMENT PRIVILÉGIÉ

La pause méridienne se compose du temps du repas et d'un temps d'activités libres ou encadrées. Chaque jour, la ville de Sceaux prend en charge environ 1 520 enfants pendant la pause méridienne, soit 81% des effectifs scolaires.

L'organisation, l'encadrement et les locaux mobilisés lors de la pause méridienne sont présentés dans le point 3.2.2.

La restauration scolaire

La Ville de Sceaux, très engagée dans les démarches de transition écologique, d'économie circulaire et solidaire, a fait le choix d'aller au-delà des réglementations qui encadrent la restauration scolaire afin de garantir à tous les enfants scéens fréquentant les restaurants scolaires des repas équilibrés et de qualité :

- Garantir au moins 50% de produits durables, labellisés... dont au moins 30% de produits BIO
- Favoriser les produits de saison, l'approvisionnement local et les circuits courts
- Intégrer un menu végétarien « cuisiné maison » une fois par semaine
- Conditionner les repas dans des contenants biodégradables
- Promouvoir une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et pour le tri des biodéchets

La restauration scolaire ayant un rôle éducatif auprès des enfants, leur accompagnement pendant le temps du repas a été retravaillé autour de valeurs communes : respect des besoins, des goûts et de l'appétit de chacun, éducation au bien manger et lutte contre le gaspillage alimentaire. La commission des menus et l'ensemble des enfants et des agents accompagnant ce temps participent activement à ce projet.

Ainsi, une pesée des déchets durant le mois de décembre 2019 a permis d'évaluer le niveau moyen de gaspillage dans les groupes scolaires : 41% des plats étaient jetés en maternelle et 38% en élémentaire. Pour diminuer le gaspillage lors de la distribution des repas, une expérimentation a été mise en place par la Ville en mai 2022 dans le restaurant scolaire de l'école des Blagis. Elle consiste à modifier les quantités servies des entrées de crudités et des légumes cuits (aliments les moins consommés) et de servir les fruits coupés lorsque c'est possible. À la rentrée 2022, cette expérimentation sera déployée dans l'ensemble des restaurants scolaires de la Ville. Parallèlement, la Ville encourage la valorisation des biodéchets grâce à un dispositif de tri déployé bientôt dans chaque école.

La ville de Sceaux a par ailleurs mis en place, en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, un protocole d'accueil individualisé (PAI) permettant l'accueil des enfants ayant un trouble de santé (allergies ou intolérances alimentaires, maladies chroniques, situation de handicap...) au sein des structures scolaires et périscolaires. Les enfants peuvent ainsi être accueillis au restaurant scolaire et y déjeuner avec leurs camarades sous la surveillance du personnel sensibilisé aux risques de réactions allergiques.

OBJECTIF 3 - FACILITER ET ANIMER LE PARTENARIAT ENTRE TOUS LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION, TRAVAILLER LA COHÉRENCE ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTIONS ÉDUCATIVES, TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Tous les intervenants dans la vie de l'école doivent être impliqués dans les actions éducatives : les personnels de l'école (directeurs d'école, enseignants sans oublier les Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté-RASED et la médecine scolaire), les Atsem, les agents de restauration-entretien, les animateurs, les familles ainsi que d'autres acteurs à mobiliser en fonction des situations (service Action sociale-Santé-Handicap, Espace relais, CMP-Centre médico-psychologique, CRIP/ASE-cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes/Aide sociale à l'enfance, etc.).

Des échanges et temps de travail communs quotidiens entre les équipes enseignantes et municipales

Dans les quatre écoles maternelles de Sceaux, une Atsem est présente dans chaque classe pour assister l'enseignant auprès des enfants âgés de 3 à 6 ans. À la rentrée 2022, Sceaux compte 23 Atsem qui interviennent notamment entre 7h30 et 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Au quotidien, leurs missions sont variées : accueil des enfants le matin à leur arrivée à l'école, soutien à l'enseignant sur le temps de classe et le temps de sieste, participation au temps de récréation, entretien du linge, de la classe et des locaux scolaires et périscolaires, nettoyage des jouets. Les Atsem accompagnent également les enfants sur le temps du repas et animent des ateliers durant la pause méridienne. Ces missions sont toutes effectuées pour garantir le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Pour permettre un accompagnement de qualité des enfants, des liens existent par ailleurs au quotidien entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante de chaque groupe scolaire. Le directeur d'école est ainsi en responsabilité sur le temps de la pause méridienne. Par ailleurs, des temps de passation sont instaurés entre les temps scolaire et périscolaire du soir en maternelle (temps de passation de 15h45 à 16h) et en élémentaire (études dirigées).

Le personnel municipal et l'équipe enseignante se rencontrent également régulièrement dans différentes instances : réunion de directeurs, conseil d'école, conseil consultatif des familles et de la vie de l'enfant (CCFVE). Ces échanges permettent une meilleure cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs.

Un partenariat Ville-Éducation nationale à renforcer¹²

Afin de favoriser la réussite et la continuité éducative pour tous, les équipes municipales et enseignantes sont convaincues de la nécessité de renforcer le partenariat existant entre la Ville et l'Éducation nationale.

Plusieurs outils ont été identifiés, d'autres restent à imaginer. Ils seront mis en œuvre dès la rentrée 2022, adaptés et déployés tout au long du PEDT dans chaque école, restaurant scolaire et centre de loisirs.

- Diffusion d'un organigramme des principaux partenaires, présentant chacun des intervenants et ses missions.
- Planification de temps de rencontre et/ou de travail entre les équipes municipales et enseignantes, à l'échelle de la ville et par groupe scolaire.
- Partage des procédures existantes et création de procédures adhoc pour traiter les situations individuelles et faire circuler l'information entre les acteurs.
- Des formations communes afin que les connaissances soient mieux partagées et que les interventions gagnent en cohérence.

¹² Pour plus de détails, se référer au point V. 2. L'organisation du travail partenarial entre les équipes municipales et les équipes enseignantes

OBJECTIF 4 – ŒUVRER POUR UN ENVIRONNEMENT ET DES ORGANISATIONS EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE INCLUSIVE

La ville de Sceaux met tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions tous les enfants. Une attention particulière est portée aux enfants et familles ayant des besoins spécifiques.

LE SOUTIEN FINANCIER APPORTÉ PAR LA VILLE

Une tarification qui permet l'accès de tous les enfants aux prestations municipales

Pour que chaque famille scéenne puisse accéder à l'ensemble des activités proposées par la ville, le tarif est proportionnel au quotient familial et s'ajuste à l'évolution des ressources et de la situation familiale.

Pour les familles les plus modestes, l'Espace relais propose des activités gratuites les mercredis et durant les vacances scolaires. L'accompagnement scolaire dispensé par l'Espace relais est facturé 10€ par trimestre par famille. Les stages de réussite éducative, qui associent aux activités de loisirs 2 heures d'accompagnement scolaire chaque jour, sont facturés 5€ par session par famille.

La gestion sociale des impayés et les aides financières

La Ville met par ailleurs en place une gestion sociale des impayés. La conseillère en économie sociale et familiale du service Action sociale se met à disposition des familles pour un accompagnement qui prend différentes formes : aide à l'ouverture de droits, constitution de demandes d'aide financière, aide éducative budgétaire.

La ville, via le Centre Communal d'Action Sociale, a ainsi mis en place un secours financier destiné à aider les familles, économiquement fragiles, domiciliées à Sceaux, à assurer les dépenses liées à l'éducation de leurs enfants. L'allocation communale d'aide à la famille est calculée à partir d'un quotient familial établi en fonction des ressources du foyer et de la composition familiale. Elle varie en fonction du cycle scolaire de l'enfant.

Le coupon Enfants

Cette aide financière allouée par la Ville de Sceaux sous condition de ressources est proposée pour les enfants de 5 à 11 ans résidant sur la commune et qui souhaitent s'inscrire à une activité sportive ou culturelle au sein d'une association scéenne. Il est possible également de faire valoir ce coupon auprès des associations non scéennes ayant signé une convention avec la Ville, dans la mesure où l'activité sportive ou culturelle n'est pas proposée par une association scéenne. Le montant du coupon Enfants est compris entre 25 et 60€ en fonction du quotient familial.

La Ville propose également des coupons Jeunes d'un montant de 60€ pour les jeunes de 12 à 18 ans.

DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Un PAI est mis en place lorsque l'accueil d'un élève, en raison d'un trouble de santé (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...), nécessite un aménagement ou un suivi particulier.

Le PAI est un document écrit et signé par les différents partenaires : la famille, le médecin traitant ou le spécialiste qui suit l'enfant, le chef d'établissement, le médecin scolaire et le 1^{er} adjoint au maire. Il décrit les aménagements permettant un accueil adapté et sécurisé de l'enfant et vient compenser les inconvénients liés à un état de santé particulier. Il concerne tous les lieux d'accueil fréquentés par l'élève et tous les temps (scolaires, périscolaires ou extrascolaires).

Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- Le régime alimentaire (panier repas ou suppression de certains aliments) dans le cas d'une intolérance ou d'une allergie alimentaire.
- Les traitements médicaux et protocole en cas d'urgence.
- Les dispenses d'activités incompatibles avec l'état de santé de l'enfant.

Au-delà des aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap

Pour favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs spécifiques des élèves en situation de handicap, l'ensemble des parties prenantes est mobilisé pour construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS) dès lors que la famille a saisi la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Des actions spécifiques sont ainsi mises en œuvre pour accueillir les enfants en situation de handicap sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La Ville a également renforcé son action avec la création d'un poste de coordinateur handicap en septembre 2017. Il est en charge de l'information et de l'accompagnement des familles pour fluidifier et coordonner le parcours d'inclusion d'un enfant en situation de handicap depuis son plus jeune âge et tout au long de son parcours de vie. Il est référent pour les équipes accueillantes avec lesquelles il partage des bonnes pratiques et facilite les liens entre celles-ci et les familles. Il est ressource pour toutes les questions qui concernent le handicap et met en place des actions de sensibilisation, d'information ou de formation.

La Ville a rejoint le réseau SAIS92, signé une charte et inscrit ses actions dans le cadre du réseau des référents loisirs handicap. Elle s'engage ainsi à favoriser l'accès aux activités municipales pour les enfants et jeunes handicapés et l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures périscolaires et sur les temps de vacances. Des agents suivent régulièrement des formations organisées par cet organisme.

La Ville a poursuivi sa réflexion quant à l'accueil des enfants et des jeunes à besoins spécifiques qui se coordonne de mieux en mieux. Par exemple, un travail transversal entre les différents services Petite Enfance/Vie Scolaire/Animation/Restauration-Entretien s'engage lorsque qu'un enfant en situation de handicap quitte la crèche pour son entrée à l'école. Son arrivée à l'école s'en trouve facilitée, la famille et les équipes sont également plus sereines.

✓ **Accompagnement sur le temps scolaire**

L'enfant en situation de handicap peut bénéficier d'un accompagnement par un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH). Contractuel de l'Education nationale, l'AESH a pour principale mission d'accompagner l'enfant dans sa scolarité. Il intervient dans la classe en concertation avec l'enseignant.

Les missions de l'AESH :

- Accompagnement et soutien de l'enfant dans les apprentissages. Par exemple : aider à la manipulation du matériel scolaire ou d'outils spécifiques, aider à la prise de notes et à l'écriture, reformuler des consignes, soutenir la concentration de l'élève.
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne. Par exemple : veiller à la bonne installation de l'élève, aider au déplacement, aider à l'expression des besoins élémentaires, aider à l'habillage.
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle. Par exemple : prévenir les situations d'isolement ou de crise, aider l'élève à gérer ses émotions, ses rituels ou ses comportements inadéquats, favoriser les échanges.

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueille des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives. Installée à l'école du Petit-Chambord, avec une implication forte de l'équipe pédagogique, l'Ulis permet aux enfants de bénéficier d'un enseignement adapté, en effectif réduit, tout

en proposant des temps avec des enfants de leur âge. En effet, l'Ulis participe à certaines activités (sport, sorties, classes de découverte, etc.) avec les autres classes de l'établissement.

✓ Accompagnement sur les temps périscolaires et extrascolaires

Au quotidien, selon les besoins, un animateur supplémentaire est affecté pour accompagner l'enfant et rencontrer la famille.

Les enfants en situation de handicap sont accueillis à l'occasion des mini-séjours et des séjours de vacances.

OBJECTIF 5 - PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LES COMPORTEMENTS VIOLENTS

Le vivre ensemble constitue un volet important du projet pédagogique des écoles et des centres de loisirs. Tous les acteurs sont concernés : les élèves, les professionnels intervenant dans les écoles sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires mais aussi les familles. En s'emparant conjointement de cet objectif, les équipes municipales et enseignantes souhaitent répondre aux situations de harcèlement apparues depuis quelque temps au sein des établissements et ainsi améliorer significativement le bien-être et le climat scolaire.

Le Conseil d'enfants

Mis en place par la Ville, le Conseil d'Enfants a pour vocation de permettre aux enfants de :

- Favoriser un apprentissage de la citoyenneté et des processus démocratiques.
- Mener une réflexion, discuter, débattre.
- Proposer des idées et écouter celle des autres.
- Prendre des décisions concernant la mise en place de projet et du choix de la thématique de projet et d'accepter les décisions prises en groupe.
- Réaliser des projets en lien avec la politique de la Ville.
- Participer activement aux commissions des menus programmées 5 fois par an.

L'organisation du conseil d'enfants est présentée au point 1.3.

Ville amie des enfants (UNICEF) – Engagement N°2 : lutte contre l'exclusion

Pour le renouvellement de son titre pour la période 2020-2026, la ville de Sceaux a présenté à l'UNICEF un plan d'action municipal en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse dans lequel elle s'engage à mener une politique de lutte contre l'exclusion et toute forme de discrimination, en faveur de la mixité et pour l'équité. Pour cet engagement N°2, deux thèmes de travail ont été identifiés : l'égalité Filles-Garçons et la lutte contre le harcèlement.

Les services municipaux ont ainsi défini 7 objectifs qu'ils ont déclinés en programme d'actions :

1. Sensibiliser au savoir être et au vivre ensemble : bon usage d'Internet, aménagement des espaces, accompagnement des animateurs dans la gestion des situations difficiles...
2. Eduquer à l'égalité dès le plus jeune âge : Conseil d'enfants, travail sur les stéréotypes de genre...
3. Œuvrer pour que les filles aient le même accès à l'offre municipale que les garçons : égal accès et traitement, choix des activités...
4. Outiller les professionnels au repérage et à l'accompagnement : formation des agents, partage des outils déployés par l'Education nationale (méthode Pikas, programme pHARe, mallette égalité...), etc.
5. Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux
6. Repérer les situations de violence (harcèlement, violences sexistes et sexuelles) : élaboration d'une grille de repérage et d'un protocole partenarial Ville/Education nationale...
7. Accompagner les jeunes victimes : développement de la médiation entre pairs, mise en place d'un lieu de parole à destination des parents...

Des actions conjointes Ville-Éducation nationale organisées dans chaque école

Dès la rentrée scolaire 2022, des outils seront partagés entre les équipes de la Ville et de l'Éducation nationale.

Le service Animation sera ainsi pleinement associé au déploiement du Programme pHARe, plan de prévention du harcèlement mis en place par l'Education nationale à la rentrée 2021 dans les écoles et les collèges à l'échelle nationale. Depuis Septembre 2022, l'adjointe du service Animation a rejoint la cellule du Programme pHARe. Les professionnels des équipes municipales et enseignantes vont ainsi être formés

aux méthodes de repérage et d'accompagnement du harcèlement. « Non au harcèlement », protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles, va par ailleurs être diffusé auprès des équipes pour que chacun soit en capacité de faire remonter l'information en cas de suspicion. D'autres outils, tels que la méthode Pikas (résolution des conflits), seront déployés auprès des équipes.

Pour réagir de manière concertée aux situations de harcèlement ou de violence, les équipes scolaires et municipales souhaitent également rédiger une charte commune (précisant les règles de vie des établissements, les postures à adopter en cas de conflit...) et organiser un cadre de circulation de l'information entre les équipes éducatives et avec les familles. Des réunions seront organisées chaque fois que nécessaire autour de situations individuelles, sur sollicitation de l'Éducation nationale ou des services municipaux.

Des actions de sensibilisation et de formation communes entre les enseignants et les personnels du périscolaire sont envisagées, notamment sur le handicap et le harcèlement.

Tout au long du PEDT, différents dispositifs seront expérimentés ou déployés par les équipes éducatives. Parmi les propositions figurent :

- Organiser la liaison entre l'école et le collège.
- Encourager la médiation entre pairs, sur le modèle des « Ambassadeurs Non au harcèlement » déployés dans les collèges et les lycées.
- Déployer le Permis Internet pour sensibiliser les enfants à certaines dérives des réseaux sociaux et au cyberharcèlement.
- Faire intervenir l'Unicef et utiliser des outils tels que « La grande aventure des émotions ».
- Mettre en place des espaces de parole pour les parents sur cette thématique (cyberharcèlement, égalité fille-garçon...), en lien avec les acteurs du territoire et notamment le CSCB.

Des actions communes seront par ailleurs organisées entre l'école et le périscolaire, en particulier lors de la « Journée nationale de lutte contre le harcèlement » qui se déroule chaque année en novembre.

Enfin, le réaménagement des cours d'école et des espaces de vie collective actuellement à l'étude, s'attachera à intégrer le respect et le vivre ensemble. Des réflexions seront menées avec l'ensemble des acteurs concernés, parmi lesquels les enfants et les professionnels, et des expérimentations seront conduites afin de proposer des aménagements adaptés (Ex. banc de l'amitié, espaces de respiration, réduction des nuisances sonores, espaces et équipements modulables...).

OBJECTIF 6 – ACCOMPAGNER L'ÉVEIL AUX ENJEUX SOCIÉTAUX : TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Les projets pédagogiques des écoles et des centres de loisirs sensibilisent les enfants aux enjeux sociétaux, plus particulièrement en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable ainsi que d'égalité entre les filles et les garçons et de respect mutuel.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Parce qu'ils sont les adultes de demain, parce que les enfants sont souvent prescripteurs de bonnes pratiques auprès des adultes, la Ville s'attache tout particulièrement à sensibiliser les enfants aux grands enjeux de l'écologie, de la protection de notre planète et de la lutte contre le dérèglement climatique, avec pour objectif d'instaurer chez les plus jeunes une véritable culture du développement durable. Quatre représentants du Conseil d'enfant participe ainsi au Comité Consultatif des Transitions. De nombreuses actions en faveur de l'environnement sont également menées au sein des écoles et des centres de loisirs.

Pour une restauration durable

La Ville mène depuis 2019 une démarche globale pour faire évoluer sa prestation de restauration collective au regard des enjeux du développement durable : pour une alimentation saine, sûre et durable. Quatre axes de travail sont mis en œuvre : la lutte contre le gaspillage, l'augmentation de la part des produits durables et labellisés, la réduction des usages du plastique et le tri des biodéchets.¹³

Plan vélo 2022-2026 - En route pour les mobilités douces (vélo, marche...)

En concertation avec les parents d'élèves, la Ville déploie le projet d'écomobilité scolaire « **Mobili'Kids** », dont l'objectif est de favoriser le déplacement des enfants par la mobilité douce et active sur les trajets domicile-école. Une première « **Rue des écoles** » a ainsi été créée pour limiter la circulation automobile aux abords de l'école du Petit-Chambord et permettre aux enfants de s'y rendre de manière autonome avec des moyens de déplacement respectueux de l'environnement. Pérennisé à la rentrée 2022, le dispositif sera déployé prochainement aux écoles du Centre et des Blagis. Parallèlement, le plan d'action comprend le renforcement du dispositif « **Carapattes** », qui permet aux élèves du Petit-Chambord de se rendre à l'école à pied, accompagnés par des adultes volontaires. L'objectif est également d'améliorer la qualité de l'air et d'apaiser le quartier pour le confort de vie des riverains.

Pour offrir aux élèves de Sceaux sortant de l'école primaire une réelle autonomie à vélo, la Ville déploie également à la rentrée 2022 le nouveau programme pédagogique « **Savoir rouler à vélo** » dans ses quatre groupes scolaires. Dès le printemps 2022, une dizaine d'agents municipaux (animateurs des centres de loisirs, animateurs sportifs et agents du service Tranquillité urbaine) ont été formés par l'association Prévention routière en vue de pouvoir encadrer les différentes sessions de formation. Le programme complet est structuré en 10 heures d'apprentissage organisées autour de trois étapes progressives réparties du CE1 au CM2 : savoir pédaler (maîtrise des fondamentaux du vélo), savoir circuler (découverte de la mobilité à vélo en milieu sécurisé) et savoir rouler à vélo (circulation en situation réelle).

Végétalisation des cours d'écoles

Initié dans le cadre du budget participatif, les écoles scéennes expérimentent des solutions pour créer des îlots de fraîcheur. L'objectif est bien sûr d'améliorer le bien-être des enfants mais aussi de les éduquer aux enjeux de demain.

Les projets consistent ainsi à débitumer progressivement les cours pour les végétaliser, mieux gérer l'eau de pluie, essayer d'autres revêtements plus respectueux des sols... Les projets s'attachent également à proposer des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

¹³ Pour plus de détails, se référer au point IV - Axe 1/Objectif 2 : Faire du temps du repas un moment privilégié

Des premiers projets s'engagent à l'école des Blagis et à l'école du Petit-Chambord.

Label E3D - Une démarche globale de développement durable

Afin de sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable et de leur donner les clés pour agir au quotidien dans leur établissement, les écoles primaires du Clos-Saint-Marcel et du Petit-Chambord ainsi que l'école élémentaire du Centre se sont lancées en 2022 dans la démarche de labélisation E3D (Établissement en démarche de développement durable), pilotée par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale. Objectif : apporter des solutions concrètes pour répondre aux défis écologiques en déployant une série d'actions aussi bien dans le cadre de l'enseignement et de la vie scolaire que dans la gestion même de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Chaque école a travaillé en particulier sur un point phare : le tri sélectif pour l'école élémentaire du Centre, le jardinage pour l'école maternelle des Clos-Saint-Marcel, la solidarité pour l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel et les mobilités pour l'école primaire du Petit-Chambord. L'élève se trouve au cœur de la démarche. Il agit en tant que citoyen responsable pour répondre aux enjeux de développement durable d'aujourd'hui et de demain. L'école primaire du Petit-Chambord (niveau 1), l'école élémentaire du Centre (niveau 1) et l'école maternelle des Clos-Saint-Marcel (niveau 2) ont ainsi obtenu leur labélisation à l'été 2022, une première pour des établissements du premier degré dans la circonscription.

ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Malgré l'affirmation de principes tels que la mixité, l'égalité et la parité, les filles et les garçons continuent de se construire dans la reproduction de comportements, d'attitudes et de représentations traditionnelles qui participent au maintien de relations inégalitaires, voire violentes. Un sexisme insidieux construit les rapports dans la famille, à l'école... et dans toute la société.

Signataire de la Charte européenne pour l'égalité, la ville de Sceaux a engagé de longue date des actions volontaristes pour réduire les inégalités femmes-hommes. En juin 2021, le conseil municipal a pris 3 engagements pour renforcer l'égalité dans l'ensemble de ses politiques publiques : éduquer à l'égalité dès le plus jeune âge, faire vivre l'égalité tout au long de la vie et faire de notre ville une collectivité pleinement engagée. Le 1^{er} engagement, « Eduquer à l'égalité dès le plus jeune âge », souligne le rôle fondamental de l'éducation pour faire changer les choses en profondeur. Cet engagement se décline dans l'ensemble des actions menées par les services de la Ville en direction des plus jeunes.

Pour le renouvellement de son titre « Ville amie des enfants » pour la période 2020-2026, la ville de Sceaux a ainsi présenté à l'UNICEF un plan d'action municipal en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans lequel elle s'engage à mener une politique de lutte contre l'exclusion et toute forme de discrimination, en faveur de la mixité et pour l'équité. Pour cet engagement N°2, deux thèmes de travail ont été identifiés : l'égalité filles-garçons et la lutte contre le harcèlement¹⁴.

Diverses actions sont ainsi menées par les services de la Ville :

- La parité au sein du Conseil d'enfants.
- Des projets de mixité et d'égalité adoptés dans les lieux d'accueil enfance et petite enfance (égal accès des filles et des garçons à l'offre municipale, travail sur les stéréotypes de genre notamment pour le choix des livres et des jeux, repérage des violences sexistes et sexuelles, aménagement des cours d'école, etc.).
- L'inclusion de clauses visant à l'obligation de mixité dans les conventions signées avec les associations et les clubs sportifs.

¹⁴ Pour plus de détails, se référer au point IV - Axe 2/Objectif 5 : Prévenir le harcèlement et les comportements violents

OBJECTIF 7 - POURSUIVRE LE TRAVAIL D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION EN DIRECTION DES FAMILLES

L'existence de relations de qualité entre les équipes éducatives et les familles est indispensable à la cohérence éducative, au bien-être et à la réussite de l'enfant.

Il s'agit à la fois de :

- Rapprocher les familles éloignées de l'école, notamment les familles populaires ou d'origine étrangère qui souvent méconnaissent la culture scolaire et les exigences de l'école.
- Informer les familles sur les activités menées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les outils de communication sont nombreux

L'information sur les activités périscolaires et extrascolaires est diffusée par différents canaux pour faciliter l'information de tous :

- « Guide de la famille et de l'écolier », guide-ressources de toutes les prestations scéennes en faveur de l'enfance et la jeunesse (scolarité, temps périscolaires et extrascolaires). Mis à jour chaque année, il est envoyé à chaque famille scéenne lors de chaque rentrée scolaire.
- « Portail familles » : inscriptions, tarifs, règlement intérieur des accueils de loisirs et des activités périscolaires, organisation des ALSH, menus de la restauration scolaire et extrascolaire sceaux.espace-famille.net.
- Plaquette d'information « A l'heure de la rentrée », information sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, mise à disposition dans les équipements municipaux.
- Site internet de la Ville www.sceaux.fr.
- Réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#), [YouTube](#)).



Le service Animation organise par ailleurs des portes ouvertes dans chacun des centres de loisirs afin de présenter aux parents d'enfants de petite section de maternelle le fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires, les équipements et les réalisations des enfants. Il s'agit également de créer

un lien de confiance entre les familles et les agents du service Animation. Le but est de rassurer les familles sur les conditions d'accueil des enfants en petite section, la bonne prise en compte du rythme, des envies et besoins de chaque enfant.

Des réflexions vont être menées entre les équipes municipales et les équipes enseignantes pour simplifier la communication en direction des familles et assurer une plus grande cohérence quant aux informations adressées aux familles. La mise en place d'un outil de communication numérique partagé, de type ENT (espace numérique de travail), favoriserait en outre l'interconnaissance.

Une meilleure coordination des équipes municipales et enseignantes¹⁵

Une coordination entre les équipes municipales et enseignantes est par ailleurs nécessaire pour que l'information transmise aux familles soit cohérente.

OBJECTIF 8 – FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE LA VILLE ET DANS LES INSTANCES ÉDUCATIVES

Premier acteur de l'éducation de leurs enfants, les familles sont associées aux réflexions et aux actions engagées par la Ville en matière d'éducation. Par exemple, ils participent aux groupes de travail mis en place dans le cadre du continuum éducatif¹⁶, ont été consultés dans le cadre de l'ABS (Analyse des besoins sociaux – 28% de répondants)¹⁷ et ont co-construit le plan d'action Mobil'Kids au Petit-Chambord.

Les parents d'élèves sont par ailleurs représentés dans les différentes instances par plusieurs associations : FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves), PEEP (parents d'élèves de l'enseignement public) et groupements de parents indépendants. Ils participent ainsi au CCFVE (comité consultatif des familles et de la vie de l'enfant)¹⁸ ou à la Commission menu¹⁹.

¹⁵ Pour plus de détails, se référer au point V. 2 L'organisation du travail partenarial entre les équipes municipales et les équipes enseignantes

¹⁶ Pour plus de détail, lire le Focus Continuum éducatif (Point I. 4)

¹⁷ Pour plus de détail, lire le Focus ABS (Point I. 5)

¹⁸ Pour plus de détail, se référer au point I. 3

¹⁹ Id.

OBJECTIF 9 - ASSURER COHÉRENCE ET COHÉSION AU SEIN DES ÉQUIPES AUTOUR DE PROJETS

Le travail transversal et partenarial se développe au sein des équipes municipales et enseignantes, et entre elles. Ce travail reste à poursuivre pour permettre une meilleure cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs.

Des interventions complémentaires

Présentes tout au long de la journée aux côtés des enseignants et des animateurs, les Atsem jouent un rôle primordial pour garantir le bien-être et l'épanouissement des enfants en accompagnant les temps scolaires et périscolaires.

Comme évoqué précédemment, des projets passerelles sont mis en place pour faciliter le passage des enfants entre les crèches et les ALSH. De même, en fin d'année scolaire, les élèves de grande section passent une journée en école élémentaire où ils rencontrent les enseignants et les animateurs.

Par ailleurs, pour favoriser la transition vers le collège, les enfants de CM2 sont accueillis aux Ateliers. Cet espace situé en centre-ville permet aux adolescents scolarisés du collège à la terminale de se retrouver en dehors des lieux scolaires ou du domicile familial. Ce lieu bénéficie d'un important équipement numérique. Chacun peut y trouver sa place pour étudier, jouer... ou échanger avec les animateurs.

Une meilleure coordination des équipes

Fin 2017, le Pôle Familles et Solidarités a été créé pour regrouper les services municipaux à la population, notamment les services Vie scolaire, Animation, Petite enfance, Action sociale-Santé-Handicap, Restauration-Entretien. Un « collectif écoles » réunit par ailleurs chaque semaine les services Vie Scolaire, Animation et Restauration-Entretien afin d'ajuster leurs interventions. Le travail transversal entre les services municipaux s'en trouve aujourd'hui renforcé.

En parallèle, un conseil des maîtres se réunit chaque semaine pour régler les détails de fonctionnement de chaque école : gestion des divers plannings, occupation des salles, retours sur les différents intervenants, gestion de petits incidents. Tous les enseignants de l'école y assistent, maternelle comme élémentaire, dans le but de créer une cohésion d'équipe.

Comme évoqué lors des points précédents, le service Animation et l'équipe enseignante de chaque groupe scolaire se rencontrent au quotidien et à l'occasion de nombreuses instances. Les actions présentées dans ce PEDT permettront de renforcer encore ces liens.

OBJECTIF 10 – RENFORCER LA TRANSMISSION DE SAVOIRS ET MUTUALISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES INTER-SERVICES

Des formations communes

Des formations en intra et interservices sont proposées chaque année aux services Animation, Petite enfance et Restauration-Entretien de la Ville afin de développer une culture commune entre les agents. Parmi ces formations : les relations parents-professionnels dans l'animation et la petite enfance, l'exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans, la connaissance du développement de l'enfant de 3 à 6 ans, le plaisir du jeu comme interaction adulte-enfant ou le handicap.

Des formations communes enseignants/animateurs sont également proposées par la SDJES sur des thèmes variés : égalité filles-garçons, éduquer à la citoyenneté, organiser et construire des débats.

Des temps de travail partagés

Pour permettre un accompagnement de qualité des enfants, des liens existent au quotidien entre le service animation et l'équipe enseignante de chaque groupe scolaire. Le directeur d'école est ainsi en responsabilité sur le temps de la pause méridienne. Par ailleurs, des temps de passation sont instaurés entre les temps scolaire et périscolaire du soir en maternelle (temps de passation de 15h45 à 16h) et en élémentaire (études dirigées).

Dans les quatre écoles maternelles de Sceaux, un Atsem est présent dans chaque classe pour assister l'enseignant auprès des enfants âgés de 3 à 6 ans. L'Atsem intervient également en binôme avec un animateur pour accompagner le repas et les activités lors de la pause méridienne.

V. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'État et les partenaires. Il permet un partenariat entre la collectivité territoriale qui en a pris l'initiative et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur son territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun.

La direction du Pôle Familles et solidarités assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. La mise en œuvre du projet éducatif de territoire repose sur la mobilisation des acteurs locaux et leur implication dans le pilotage et l'évaluation du PEDT.

1. LES INSTANCES

Les instances, Copil et Cotech, mises en place dans le cadre du précédent « Plan Mercredi » rejoignent celles du PEDT.

Comité de pilotage PEDT (Copil)

Le Copil est l'instance chargée de définir les grandes orientations, de valider, de suivre et d'évaluer le programme d'actions. Il est présidé par M. Philippe LAURENT, maire de Sceaux, et Mme Chantal BRAULT, première adjointe au maire déléguée à la politique familiale et de l'éducation, jeunesse et prévention, concertation, engagement citoyen et piloté par la cheffe de projets du Pôle Famille et Solidarités.

Composition :

- Ville de Sceaux : directeur général des services, directeur général adjoint des services, directeur général adjoint finances, directrice du Pôle Famille et solidarités, chef du service Vie scolaire, chef du service Animation, chef du service Restauration-entretien, chef du service Action Sociale-Santé-Handicap, coordinateur du PEDT. En fonction des thématiques sont invités d'autres services municipaux (directeur du Pôle Culture et Sports, directeur du Pôle Transition et Développement local, directeur du Pôle Equipements et Cadre de vie, directeur des Finances, Achats et Systèmes d'information).
- Partenaires : Inspecteur Education nationale, représentant de la CAF, représentant de la SDJES.

Le copil se réunira 1 fois par an, en début d'année scolaire afin d'évaluer les résultats de l'année N-1 et valider le programme d'actions de l'année N.

Comité technique PEDT (Cotech)

Le Cotech est l'instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer la mise en œuvre et l'évaluation. Il est piloté par le coordinateur du PEDT.

Composition :

- Ville de Sceaux : directeur général des services, directeur général adjoint des services, directeur du Pôle Famille et solidarités, directeur général adjoint finances, chef du service Vie scolaire, chef du service Animation, adjoint au chef du service Animation, chef du service Restauration-entretien, adjoint au chef de service Restauration-entretien, chef du service Action Sociale-Santé-Handicap, directeurs et directeurs adjoints des accueils de loisirs. En fonction des thématiques sont invités d'autres services municipaux (chef du service Sports, directeur du cinéma Trianon, directeur de la Bibliothèque, chargé de mission Transitions-Nature en ville-Politique cyclable, chef de service Bâtiment, chef de service Espace public et environnement...).
- Partenaires : directeurs d'écoles. En fonction des thématiques sont invités d'autres acteurs éducatifs du territoire.

Le cotech se réunira 1 à 2 fois par an.

Conseil Consultatif des Familles et de la Vie de l'Enfant (CCFVE)

Le plan d'actions et le bilan annuels seront présentés à cette instance, qui anime la réflexion et le débat sur les actions menées par la Ville en matière d'éducation.

Conseils d'école

De même, les avancées du PEDT sont présentées en conseil d'école.

2. L'ORGANISATION DU TRAVAIL PARTENARIAL ENTRE LES ÉQUIPES MUNICIPALES ET LES ÉQUIPES ENSEIGNANTES

A partir des priorités et pistes d'actions définies avec l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre du continuum éducatif, de l'ABS (Analyse des besoins sociaux) et du PEC (Projet éducatif communal), la Ville de Sceaux et l'Education nationale (inspecteur, conseillers pédagogiques et directeurs des écoles) ont défini lors de temps de partage et de co-construction supplémentaires les axes et objectifs du PEDT 2022-2025 ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Des temps de rencontre et/ou de travail réunissant les équipes municipales et les enseignants

Plusieurs temps seront ainsi organisés entre les services municipaux et les équipes enseignantes tout au long du PEDT.

- Rencontre de pré-rentrée entre les directeurs des écoles et de centres de loisirs.
- Présentation des équipes municipales et enseignantes lors de la réunion de rentrée.
- Participation des services municipaux à la première réunion des équipes enseignantes portant sur le projet et les règles de l'école.
- En début d'année, programmation de temps de travail réunissant équipes municipales et enseignantes sur des thématiques définies en début ou cours d'année (par exemple, les règles de vie commune).
- Autant que nécessaire, des réunions de concertation seront organisées autour de situations individuelles.
- Tout au long de l'année, des temps d'échange permettront de résoudre les points de divergence apparaissant entre les équipes.
- Des temps de réunion réguliers seront organisés entre enseignant et Atsem pour améliorer le travail en binôme.
- Enfin, des temps de convivialité contribueront à la cohésion entre les équipes. Depuis la rentrée 2022, le service Animation a invité l'équipe enseignante de chaque groupe scolaire pour une rencontre en fin de journée. Chacun(e), libéré(e) de ses contraintes, a pu se présenter et faire connaissance avec les participants.

Ces temps de rencontre et/ou de travail seront proposés à l'échelle de la ville et/ou par groupe scolaire au regard des thématiques et des besoins. Suivant le même principe, la participation des équipes municipales et enseignantes sera obligatoire ou volontaire.

10 heures dédiées chaque année au travail en commun

Pour que les personnels municipaux et enseignants puissent participer à ces temps partagés, il apparaît nécessaire de sanctuariser un nombre d'heures dédiées à hauteur de 10 heures environ chaque année.

- Les directeurs d'école décomptent ces heures des 108 heures d'obligations de service des professeurs des écoles.
- Pour les agents municipaux, les heures supplémentaires seront rémunérées.

Des outils communs

Pour faciliter les échanges entre les équipes enseignantes et municipales, des outils seront mis en œuvre dès la rentrée 2022, adaptés et déployés tout au long du PEDT dans chaque école, restaurant scolaire et centre de loisirs.

- Diffusion d'un organigramme des principaux partenaires, présentant chacun des intervenants et ses missions.
- Pour chaque établissement, rédaction de règles de vie commune, d'une charte d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel pédagogique.
- Au sein de chaque établissement, partage des procédures existantes et création de procédures adhoc. (Exemple : protocole « Non au harcèlement », suivi des situations individuelles...).

Par ailleurs, le conseil d'école sera préparé de manière concertée et une place sera accordée aux activités périscolaires.

3. ÉVALUATION DU PEDT

Le PEDT définit un cadre général pour la période 2022-2025.

En début d'année scolaire, le Cotech définit des objectifs et des indicateurs pour chaque action à mettre en œuvre au cours de l'année. Chaque action fait ensuite l'objet d'une évaluation continue et conjointe par l'ensemble des acteurs concernés par cette action.

En fin d'année scolaire, le Cotech évalue les actions menées au cours de l'année scolaire écoulée et met en évidence les réussites et les axes de progression du PEDT. Ce rapport sera présenté au Copil pour échanger et valider le programme d'actions en vue de son amélioration.

Novembre 2022

ANNEXES

- Charte pour l'éducation
- Engagements Ville amie des enfants 2020-2026 (Unicef)

CHARTRE POUR L'ÉDUCATION

En principes

1

Sceaux, ville co- éducatrice

La Ville est un acteur à part entière de l'éducation, aux côtés des familles, des acteurs de l'enseignement, de la culture, des loisirs et du sport.

2

L'intérêt et le bien-être de l'enfant comme priorité

Accompagner le développement de l'enfant dans le respect de son rythme, de ses capacités et de son individualité. Cultiver l'autonomie et prévenir les comportements violents sont au cœur des projets éducatifs et pédagogiques.

3

Soutenir la parentalité

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de leurs enfants. La Ville accompagne les familles et valorise la parentalité.

4

Promouvoir la connaissance, les savoirs et l'épanouissement

La réussite scolaire est soutenue et favorisée. Au-delà, la Ville encourage l'ouverture sur le monde et œuvre pour l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies dès le plus jeune âge. En cela, elle permet à chaque enfant de découvrir ses aptitudes, de s'épanouir et de réussir.

5

Former les citoyens de demain

La Ville entend contribuer à faire de l'enfant un futur citoyen responsable face aux enjeux sociétaux d'égalité entre les sexes, de préservation de l'environnement, de démocratie et de vivre ensemble. La participation citoyenne est favorisée dès l'enfance.

6

L'éducation inclusive

La Ville propose un accueil égal pour tous et sans préjugé. Une attention particulière est apportée aux situations de fragilité liées à la précarité, au handicap...

7

Sceaux, ville fédératrice

La Ville affirme son rôle fédérateur. Elle coordonne le partenariat et promeut la cohérence éducative autour de ces valeurs.

CHARTRE POUR L'ÉDUCATION

En actions

1

Sceaux, ville co-éducatrice

A Sceaux, les services en charge de la vie scolaire, de l'animation, de la restauration et de l'entretien portent la politique éducative dans les établissements qui accueillent les enfants, ainsi que les services en charge de l'action sportive et culturelle.

2

L'intérêt et le bien-être de l'enfant comme priorité

Le continuum éducatif.
Le temps de la famille et de l'enfant.
La restauration durable.
La lutte contre le harcèlement.
Les taux d'encadrement supérieurs, avec par exemple 1 atsem par classe en maternelle.
La professionnalisation des métiers territoriaux de l'éducation.

3

Soutenir la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité.
Le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

4

Promouvoir la connaissance, les savoirs et l'épanouissement

Les études dirigées.
L'accompagnement scolaire.
L'école numérique.
Les activités culturelles, sportives, littéraires sur temps scolaire, péri et extrascolaire.
Les classes transplantées et mini-séjours.
La qualité des projets d'animation, les ateliers lors de la pause méridienne.

Un lien étroit avec les acteurs des loisirs, de la culture et du sport.

5

Former les citoyens de demain

Le conseil d'enfants.
La consultation nationale des 6-18 ans lancée par l'UNICEF.
Les permis piéton, vélo, Internet.
Le devoir de mémoire, la journée internationale des droits de l'enfant.
La participation des enfants au budget participatif.

6

L'éducation inclusive

La politique tarifaire.
La coordination handicap.
L'accompagnement social dans le cadre des impayés.
La cellule locale de suivi individualisé.
L'espace relais.
Les stages de remédiation scolaire.
L'aide aux séjours de vacances.

7

Sceaux, ville fédératrice

Le partenariat avec l'Éducation nationale.
Le partenariat avec les associations de parents d'élèves.
Le Comité consultatif de la vie des familles et des enfants.
Sceaux, ville amie des enfants.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Renouvellement du titre « Ville amie des enfants »**Rapporteur** : Chantal Brault

Sceaux mène depuis toujours une politique active d'accompagnement et de soutien aux familles. La mise en œuvre de nombreux dispositifs et projets en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse résulte d'une volonté politique forte de mobilisation des ressources municipales pour les droits et la réussite de tous.

En 2013, la politique Enfance-jeunesse de la ville de Sceaux était reconnue par l'UNICEF et la Ville était distinguée du titre « Ville amie de enfants » pour la période 2014-2020.

Décerné par l'UNICEF, en partenariat avec l'AMF, le titre est détenu par les villes dont la politique Enfance et jeunesse se distingue par son ambition et son originalité. Il est le symbole d'un engagement pour la cause des enfants et des jeunes et de la promotion des droits de l'enfant. Aujourd'hui, 258 villes sont détentrices du titre.

L'appartenance au réseau des villes « ville amie des enfants » permet la visibilité de la politique Enfance-jeunesse municipale, l'échange de pratiques entre communes et la promotion d'actions innovantes.

La Ville a postulé pour le renouvellement du titre pour la période 2020-2026 en prenant cinq engagements :

- Engagement 1 : Œuvrer pour le bien-être et la santé de l'enfant : la nutrition
Projet de restauration durable (pour une alimentation saine, équilibrée et durable).
- Engagement 2 : Lutter contre toute forme d'exclusion et contre toutes les formes de violence :
 - en faveur de l'égalité filles/garçons,
 - lutte contre le harcèlement.
- Engagement 3 : Développer un parcours éducatif de qualité
Projet de continuum éducatif.
- Engagement 4 : Promouvoir la participation et l'engagement de l'enfant
Participation à la consultation nationale des 6-18 ans.
Participation à des démarches en lien avec les transitions, engagement des enfants en faveur d'une écologie éco-responsable.
- Engagement 5 : Installer et poursuivre le partenariat avec l'UNICEF
 - célébration de la journée internationale des droits de l'enfant (le 20 novembre),
 - nuit de l'eau,
 - prix Littérature jeunesse.

Après étude du dossier présenté et audition, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la commission d'attribution du 19 octobre 2021, faisant de Sceaux à nouveau une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France pour le mandat municipal en cours.

Source d'une dynamique renouvelée, le titre « ville Amie des enfants » s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Ville pour l'enfance et la jeunesse.

Les frais liés à l'appartenance au réseau « Ville amie des enfants » s'élèvent à un montant annuel de 200 euros.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec UNICEF France et la charte « Ville amie des enfants » 2020/2026.